



**CALVADOS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°14-2024-098

PUBLIÉ LE 29 MARS 2024

# Sommaire

## **Agence régionale de santé de Normandie / Direction attractivité numérique**

14-2024-03-11-00003 - Arrêté du 11 mars 2024 portant approbation de l'avenant n°12 à la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire "Normand'E-santé" (57 pages) Page 4

## **Agence régionale de santé de Normandie / Direction de la santé publique**

14-2024-03-20-00004 - Décision portant désignation du centre hospitalier universitaire de Caen comme centre de vaccination anti-amarile (2 pages) Page 62

## **Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités /**

14-2024-03-28-00002 - Arrêté du 28 mars 2024 portant déclaration d'un OSP SANDRET AURELIE SAP 985349968 (2 pages) Page 65

## **Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités / Secrétariat de direction**

14-2024-03-29-00002 - arrêté du 29 mars 2024 portant agrément d'entreprise solidaire d'utilité sociale (ESUS) de l'association SOLIHA TERRITOIRES EN NORMANDIE (2 pages) Page 68

## **Direction départementale des territoires et de la mer /**

14-2024-03-26-00009 - Arrêté Préfectoral dérogeant temporairement au règlement particulier de police du port de Caen-Ouistreham approuvé le 21 mars 2024 et interdisant temporairement la navigation sur une section du canal de Caen (2 pages) Page 71

## **Direction départementale des territoires et de la mer du Calvados / Mission juridique / SG**

14-2024-03-28-00003 - Arrêté définissant les modalités d'une enquête publique préalable à la suppression du passage à niveau n°4 sur la ligne de Lisieux à Trouville/Deauville sur la commune de Saint-Martin-aux-Chartrains par la SNCF Réseau Infrapole Normandie (6 pages) Page 74

## **Direction départementale des territoires et de la mer du Calvados / Service eau et biodiversité**

14-2024-03-29-00001 - Arrêté portant prolongation de la destruction de la population de blaireaux par piégeage sur le territoire de la commune de Vendeuvre au titre de la sécurité publique et dans l'intérêt général (2 pages) Page 81

14-2024-03-25-00004 - Arrêté préfectoral portant renouvellement de la déclaration d'intérêt général relative au programme pluriannuel de restauration et d'entretien du cours d'eau de l'Ancre et de ses affluents sur les communes de Annebault, Branville et Danestal (2 pages) Page 84

## **Préfecture du Calvados / Cabinet du Préfet**

14-2024-03-29-00003 - AP portant interdiction de circulation aux véhicules transportant du matériel musical à destination d'un rassemblement festif (2 pages) Page 87

**Préfecture du Calvados / Direction de la citoyenneté et des collectivités locales**

14-2024-03-28-00004 - Arrêté portant classement commune touristique de la commune de Colleville-Montgomery (2 pages) Page 90

14-2024-03-28-00005 - Arrêté portant classement commune touristique de la commune de Ouistreham (2 pages) Page 93

**Préfecture du Calvados / Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial**

14-2024-03-29-00004 - AP portant interdiction des rassemblements festifs à caractère musical non déclarés (2 pages) Page 96

**Préfecture du Calvados / SGCD**

14-2024-03-28-00001 - arrêté modificatif portant désignation des membres du comité social d'administration (CSA) de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Calvados (2 pages) Page 99

Agence régionale de santé de Normandie

14-2024-03-11-00003

Arrêté du 11 mars 2024 portant approbation de  
l'avenant n°12 à la convention constitutive du  
Groupement de Coopération Sanitaire  
"Normand'E-santé"

**ARRÊTÉ DU 11 MARS 2024 PORTANT APPROBATION DE L'AVENANT N°12  
A LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COOPÉRATION SANITAIRE  
« NORMAND'E-SANTE »**

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ**

**Vu** le Code de la Santé publique et notamment les articles L 6115-3, L. 6133-1 à L. 6133-9 et R. 6133-1 à R. 6133-25 du code de la santé publique

**Vu** le titre IV chapitre 1er de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires dite loi « HPST » qui crée les Agences Régionales de Santé

**Vu** l'ordonnance n° 2010-177 du 23 février 2010 de coordination avec la loi n°2009-879 du 21 juillet 2010,

**Vu** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé,

**Vu** le décret du 17 juin 2020 portant nomination de Monsieur Thomas DEROCHE en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé de Normandie ;

**Vu** l'arrêté du 23 décembre 2015 fixant le siège de l'agence régionale de santé constituée dans la région provisoirement dénommée Normandie ;

**Vu** la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire « Normand 'e-santé » approuvée par ses membres fondateurs en date du 21 novembre 2019 ;

**Vu** le traité du 28 mars 2018 relatif à la fusion des « Groupement de coopération sanitaire télésanté Basse-Normandie » et « Groupement de coopération sanitaire normand e-santé » ;

**Vu** le traité du 28 mars 2018 relatif à la fusion des « Groupement de coopération sanitaire télésanté Haute-Normandie » et « Groupement de coopération sanitaire normand e-santé » ;

**Vu** la décision du 15 mai 2018 portant dissolution du « Groupement de coopération sanitaire télésanté Basse-Normandie » ;

**Vu** la décision du 15 mai 2018 portant dissolution du « Groupement de coopération sanitaire télésanté Haute-Normandie » ;

**Vu** la décision du 7 décembre 2023 portant délégation de signature du directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie ;

**Vu** le courrier de la Directrice de l'EHPAD Résidence La Barillière situé à Saint-Désir exprimant le souhait d'adhérer au Groupement de Coopération Sanitaire « Normand 'e-santé » en date du 22 juin 2023 ;

**Vu** le courrier de la coordinatrice du Pôle Santé Ouest Cotentin exprimant le souhait de retrait au Groupement de Coopération Sanitaire « Normand 'e-santé » en date du 03 juillet 2023 ;

**Vu** le courrier de la Directrice de l'EHPAD La Ruche Croix Rouge Française exprimant le souhait d'adhérer au Groupement de Coopération Sanitaire « Normand 'e-santé » en date du 20 juillet 2023 ;

**Vu** le courrier du Directeur de Korian L'Ermitage exprimant le souhait d'adhérer au Groupement de Coopération Sanitaire « Normand 'e-santé » en date du 20 juillet 2023 ;

**Vu** le courrier de la Directrice des établissements des Petites Sœurs Des Pauvres situé à Caen exprimant le souhait d'adhérer au Groupement de Coopération Sanitaire « Normand 'e-santé » en date du 8 août 2023 ;

**Vu** le courrier du Directeur de l'EHPAD Anaïs Les Marronniers situé à MEZIDON CANON exprimant le souhait d'adhérer au Groupement de Coopération Sanitaire « Normand 'e-santé » en date du 9 août 2023 ;

**Vu** le courrier du Directeur de l'Association des Amis des Personnes Agées du Canton de CRIQUETOT l'ESNEVAL exprimant le souhait d'adhérer au Groupement de Coopération Sanitaire « Normand 'e-santé » en date du 2 octobre 2023 ;

**Vu** le courrier du Directeur Général de la Fondation Normandie Génération exprimant le souhait d'adhérer au Groupement de Coopération Sanitaire « Normand 'e-santé » en date du 3 octobre 2023 ;

**Vu** le courrier de la Co-gérante de la Maison de Santé Jean Nicolle situé à Louviers exprimant le souhait d'adhérer au Groupement de Coopération Sanitaire « Normand 'e-santé » en date du 3 octobre 2023 ;

**Vu** le courrier du Gérant du cabinet TELEMEDICAL SOLUTION 14 exprimant le souhait d'adhérer au Groupement de Coopération Sanitaire « Normand 'e-santé » en date du 10 octobre 2023 ;

**Vu** le courrier de la Directrice de l'EHPAD MAISON SAINT MICHEL exprimant le souhait d'adhérer au Groupement de Coopération Sanitaire « Normand 'e-santé » en date du 12 octobre 2023 ;

**Vu** le courrier de la Gérante de la pharmacie Centre commercial Cotentin située à CHERBOURG EN COTENTIN exprimant le souhait d'adhérer au Groupement de Coopération Sanitaire « Normand 'e-santé » en date du 20 octobre 2023 ;

**Vu** le courrier du Directeur Général de l'ADSEAM exprimant le souhait d'adhérer au Groupement de Coopération Sanitaire « Normand 'e-santé » en date du 25 octobre 2023 ;

**Vu** le courrier du Représentant de la SISA PSLA CERENCES SANTE exprimant le souhait d'adhérer au Groupement de Coopération Sanitaire « Normand 'e-santé » en date du 12 novembre 2023 ;

**Vu** le courrier du Docteur GIRAULT Christophe situé à Evreux exprimant le souhait de retrait au Groupement de Coopération Sanitaire « Normand 'e-santé » en date du 14 novembre 2023 ;

**Vu** le courrier du Directeur Général de l'AAJD exprimant le souhait d'adhérer au Groupement de Coopération Sanitaire « Normand 'e-santé » en date du 16 novembre 2023 ;

**Vu** le compte-rendu de l'Assemblée Générale du Groupement de Coopération Sanitaire « Normand 'e-santé » en date du 29 novembre 2023 qui approuve à l'unanimité l'avenant N°12 de la convention ;

**Vu** la demande formulée en date du 20 février 2024 par l'Administrateur du GCS, en vue de l'approbation de l'avenant N°12 à la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire « Normand 'e-santé » ;

**CONSIDERANT** l'article 26 de la convention constitutive relatif aux avenants de la convention constitutive,

**CONSIDERANT** que l'objet de l'avenant N°12 de la convention constitutive, son contenu et ses modalités de mise en œuvre sont conformes aux dispositions du Code de Santé Publique,

### ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : L'avenant N°12 à la convention constitutive du groupement de coopération sanitaire « Normand 'e-santé » portant modification des membres en son sein est approuvé tel qu'il est annexé au présent arrêté.

**Article 2** : Le présent arrêté est susceptible d'un recours contentieux dans un délai de deux mois, au Tribunal administratif de Caen sis au 3, rue Arthur Leduc BP 25086 à Caen (14050) CEDEX 4, à compter de la réception de la notification pour les intéressés et de la publication au recueil des actes administratifs pour les tiers.

**Article 3** : Le Directeur de l'Attractivité des Métiers et de la Transformation Numérique est chargé de l'exécution du présent arrêté qui est publié au Recueil des Actes Administratifs de la Région Normandie, ainsi qu'aux Recueils des Actes Administratifs du département du Calvados, de l'Eure, de la Manche, de l'Orne et de la Seine-Maritime.

Fait à CAEN, le

Thomas DEROCHE,

Directeur général

**Annexe** : Avenant N°12 à la convention constitutive du groupement de coopération sanitaire « Normand 'e-santé »



---

# ASSEMBLEE GENERALE DU GROUPEMENT DE COOPERATION SANITAIRE NORMAND'E-SANTE

MERCREDI 29 NOVEMBRE 2023

---

## AVENANT 12

---

Site de CAEN - Siège social - Bâtiment COMETE- 7 longue vue des astronomes - 14111 Louvigny – 02 50 53 70 00  
Site de ROUEN - 1231 rue de la sente aux bœufs - 76160 Saint Martin du Vivier  
contact@normand-esante.fr

**AVENANT N°12  
A LA CONVENTION CONSTITUTIVE  
DU GROUPEMENT DE COOPERATION SANITAIRE  
« Normand'e-santé »**

*VU le Code de la Santé Publique (CSP), notamment les articles L. 6133-1 à L. 6133-10 relatifs aux Groupements de Coopération Sanitaire (GCS) et R. 6133-1 à R. 6133-30 ;*

*VU l'arrêté du 23 juillet 2010 relatif aux groupements de coopération sanitaire ;*

*VU l'instruction N°SG/DSSIS/2017/8 du 10/01/2017 relative à l'organisation à déployer pour la mise en œuvre de la stratégie d'e-santé en région ;*

*Vu l'arrêté du 29 novembre 2017 du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé approuvant la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire Normand'e-santé, publié le 29 novembre 2017 au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Région Normandie ;*

*Vu l'arrêté du 28 juin 2018 du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé approuvant l'avenant 1 de la convention constitutive, publié 20 Juillet 2018 au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Région Normandie ;*

*Vu l'arrêté du 28 mars 2019 du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé approuvant l'avenant 2 de la convention constitutive, publié 8 avril 2019 au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Région Normandie ;*

*Vu l'arrêté du 9 septembre 2019 du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé approuvant l'avenant 3 de la convention constitutive, publié 27 septembre 2019 au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Région Normandie ;*

*Vu l'arrêté du 10 juin 2020 du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé approuvant l'avenant 4 de la convention constitutive, publié 19 juin 2020 au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Région Normandie ;*

*Vu l'arrêté du 3 novembre 2020 du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé approuvant l'avenant 5 de la convention constitutive, publié 6 novembre 2020 au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Région Normandie ;*

*Vu l'arrêté du 6 mai 2021 du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé approuvant l'avenant 6 de la convention constitutive, publié 12 mai 2021 au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Région Normandie ;*

*Vu l'arrêté du 15 novembre 2021 du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé approuvant l'avenant 7 de la convention constitutive, publié le 19 novembre 2021 au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Région Normandie ;*

*Vu l'arrêté du 17 mars 2022 du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé approuvant l'avenant 8 de la convention constitutive, publié le 25 mars 2022 au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Région Normandie ;*

*Vu l'arrêté du 15 Novembre 2022 du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé approuvant l'avenant 9 de la convention constitutive, publié le 25 Novembre 2022 au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Région Normandie ;*

*Vu l'arrêté du 23 février 2023 du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé approuvant l'avenant 10 de la convention constitutive, publié le 31 mars 2023 au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Région Normandie ;*

*Vu l'arrêté du 27 octobre 2023 du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé approuvant l'avenant 11 de la convention constitutive, publié le 10 novembre 2023 au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Région Normandie ;*

*Vu la délibération de l'Assemblée générale du **29 novembre 2023** ;*

#### **Les soussignés,**

1. ACAIS - Association du Cotentin d'Aide et d'Intégration Sociale
2. ACOMAD Association de coordination et de maintien à domicile
3. ACSEA - Association Calvadosienne pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte
4. ADAPEI 27
5. ADMR de MONTVILLE
6. ADPEP Manche - Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public
7. AFM-TELETHON
8. AIR Partenaire Santé
9. AMER - Association Médico Educative Rouennaise MONT CAUVAIRE
10. ANIDER
11. APAEI du Bocage Virois et de la Suisse Normande VIRE
12. APEER - Association Pour l'Éducation et la Réadaptation de TILLY
13. APF France Handicap d'HEROUVILLE SAINT CLAIR
14. APRIC Amélioration de la PRise en charge de l'Insuffisance Cardiaque
15. ARMV Asso Régionale Médecine Vasculaire de Normandie CAEN
16. ASPEC - Accueil et Soins aux Personnes Epileptiques et Cérébro-lésées
17. Association d'Aide Rurale du Pays de Bray « La Brèche » FORGES LES EAUX
18. Association Départementale de Prévention du Suicide dans la Manche
19. Association des Rhumatologues de Basse-Normandie CAEN
20. Association du Grand Lieu

21. Association Gaston Mialaret
22. Association La Pommeraie Jean Vanier CRIQUETOT-L'ESNEVAL
23. Association Le Pré de la Bataille de ROUEN
24. Association Maison de Retraite de MARIGNY LE LOZON
25. Association Médicale des Urgences du Havre
26. Association Pierre Noal
27. Association Régionale NormanDys (ARN)
28. Association REVIVRE DAC Appui Santé 14 CAEN
29. Association Sainte Marie - Saint Joseph
30. Association Télémédecine de SAINT GEORGES
31. AUB Santé de SAINT GREGOIRE
32. Cabinet Infirmiers MOUCHARD et THEARD de LE VAL DAVID
33. Cabinet Médical Camille GAGNEUX
34. Cabinet Médical de l'Union YVETOT
35. Cabinet Médical d'EVREUX
36. Cabinet Médical Philippe CASTETS CAEN
37. CCAS de CAEN - EHPAD CAEN Mathilde de Normandie
38. CCAS de CHERBOURG EN COTENTIN
39. CCAS de COUTANCES
40. CCAS de DIVES SUR MER
41. CCAS de SAINT LO
42. CCAS d'EVREUX
43. Centre De Gestion de l'Eure CDG27 EVREUX
44. Centre de Santé Infirmier Miséricorde de SEES - LE MERLERAUL - NONANT
45. Centre Départemental de Santé de l'Orne
46. Centre François Baclesse CAEN Centre régional de lutte contre le cancer
47. Centre Henri Becquerel ROUEN Centre régional de lutte contre le cancer
48. Centre Hospitalier d'ALENCON-MAMERS
49. Centre Hospitalier d'ARGENTAN
50. Centre Hospitalier d'AUNAY BAYEUX - CHAB
51. Centre Hospitalier d'AVRANCHES-GRANVILLE
52. Centre Hospitalier de BERNAY
53. Centre Hospitalier de CARENTAN
54. Centre Hospitalier de CHERBOURG-EN-COTENTIN - CHPC
55. Centre Hospitalier de COUTANCES
56. Centre Hospitalier de CRICQUEBOEUF Côte Fleurie
57. Centre Hospitalier de DARNETAL Durécu-Lavoisier
58. Centre Hospitalier de DIEPPE
59. Centre Hospitalier de FALAISE
60. Centre Hospitalier de FLERS Jacques Monod
61. Centre Hospitalier de GISORS Vexin
62. Centre Hospitalier de GOURNAY EN BRAY
63. Centre Hospitalier de L'AIGLE
64. Centre Hospitalier de l'Austreberthe BARENTIN

65. Centre Hospitalier de LE NEUBOURG
66. Centre Hospitalier de LES ANDELYS Saint Jacques
67. Centre Hospitalier de LILLEBONNE Caux Vallée de Seine
68. Centre Hospitalier de LISIEUX Robert Bisson
69. Centre Hospitalier de MONT-SAINT-AIGNAN Le Belvédère
70. Centre Hospitalier de MORTAGNE Marguerite de Lorraine
71. Centre Hospitalier de MORTAIN Gilles Buisson
72. Centre Hospitalier de NEUFCHATEL EN BRAY
73. Centre Hospitalier de PONT-AUDEMER La Risle
74. Centre Hospitalier de PONT-L'EVEQUE
75. Centre Hospitalier de PONTORSON L'Estran
76. Centre Hospitalier de SAINT LO Mémorial France-Etats-Unis
77. Centre Hospitalier de SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET
78. Centre Hospitalier de SAINT-JAMES
79. Centre Hospitalier de SAINT-ROMAIN DE COLBOSC
80. Centre Hospitalier de SAINT-VALERY-EN-CAUX Le Grand Large
81. Centre Hospitalier de SOTTEVILLE LES ROUEN Bois Petit
82. Centre Hospitalier de SOTTEVILLE LES ROUEN du Rouvray
83. Centre Hospitalier de VERNEUIL-SUR-AVRE
84. Centre Hospitalier de VILLEDIEU LES POELES
85. Centre Hospitalier de VIMOUTIERS Marescot
86. Centre Hospitalier de VIRE
87. Centre Hospitalier d'EU
88. Centre Hospitalier d'EVREUX Eure-Seine
89. Centre Hospitalier d'EVREUX Nouvel Hôpital de Navarre
90. Centre Hospitalier Intercommunal de FECAMP Pays des Hautes Falaises
91. Centre Hospitalier Intercommunal de LA FERTE-MACE Les Andaines
92. Centre Hospitalier Intercommunal d'ELBEUF-LOUVIERS-VAL DE REUIL
93. Centre Hospitalier Universitaire de CAEN
94. Centre Hospitalier Universitaire de ROUEN
95. CHAG de PACY SUR EURE Centre d'Hébergement et d'Accompagnement  
Gérontologique
96. CIAS Centre Intercommunal d'Action Sociale Centre Manche LA HAYE
97. CIAS des Pays de l'Aigle
98. CICAT-Occitanie
99. CLIC Cotentin
100. Clinique Bergouignan d'EVREUX
101. Clinique Boucles de la Seine YVETOT
102. Clinique d'ALENCON
103. Clinique de L'Abbaye FECAMP
104. Clinique de L'Europe ROUEN
105. Clinique des Essarts GRAND-COURONNE
106. Clinique Des Ormeaux LE HAVRE
107. Clinique Docteur Henri Guillard COUTANCES

108. Clinique du Cèdre BOIS-GUILLAUME
109. Clinique Hemera YVETOT
110. Clinique Les Portes de l'Eure VERNON
111. Clinique Mathilde ROUEN
112. Clinique Megival SAINT-AUBIN-SUR-SCIE
113. Clinique Saint Antoine BOIS-GUILLAUME
114. Clinique Saint Hilaire ROUEN
115. CPO - Centre Psychothérapique de l'Orne
116. CPTS AXANTE BAYEUX
117. CPTS du Vexin Normand d'ETREPAGNY
118. CPTS Eure-Seine LOUVIERS
119. CPTS Orne Centre Saosnois ALENCON
120. CPTS Orne Est MORTAGNE AU PERCHE
121. CPTS Sud Manche de VILLEDIEU LES POELES
122. CRIM - Centre de Radiologie et Imagerie Médicale COUTANCES
123. CROP - Centre Ressource de l'Ouïe et de la Parole
124. CSSR de BAGNOLE DE L'ORNE Le Parc - UGECAM
125. DAC Appui Parcours Santé 27 Est (ex : PTA Vexin)
126. DAC Appui Santé 27-DAC Sud (ex-PTA Sud Eure)
127. DAC Appui Santé Caux Bray Albâtre de MARTIN EGLISE
128. DAC de l'Orne MORTAGNE AU PERCHE
129. DAC en Santé Centre Manche de CARENTAN LES MARAIS
130. DAC en Santé du Cotentin CHERBOURG EN COTENTIN
131. DAC en Santé Sud Manche DUCEY LES CHERIS
132. DAC Ouest Appui Parcours Santé 27 PONT AUDEMER
133. DAC Seine et Mer LE HAVRE
134. Dépistage des Cancers - Centre de Coordination Normandie
135. EHPAD d'AGON COUTAINVILLE Le Chanteur
136. EHPAD d'ALENCON Charles Aveline (CIAS d'Alençon)
137. EHPAD d'ALENCON La Sénatorerie ORPEA
138. EHPAD d'ARGENCES Fondation Letavernier Pitrou
139. EHPAD d'ARQUES LA BATAILLES Résidence La Varenne
140. EHPAD d'ATHIS DE L'ORNE Le Sacré Cœur - Association Marguerite Guérin
141. EHPAD d'AUBE Résidence Opale
142. EHPAD d'AUMALE Résidence du Duc
143. EHPAD d'AVRANCHES Maison du Saint Cœur de Marie
144. EHPAD d'AVRANCHES Résidence de Tonge Groupe DomusVi
145. EHPAD de BEMECOURT L'Astérina
146. EHPAD de BIEVILLE-BEUVILLE Les Pervenches
147. EHPAD de BLANGY SUR BRESLES Résidence Massé de Cormeilles
148. EHPAD de BOIS GUILLAUME Saint Antoine
149. EHPAD de BOIS L'EVEQUE Mishkane
150. EHPAD de BONSECOURS Les Hautes Bruyères - Association Omeg'age
151. EHPAD de BOURGUEBUS Emeraude

152. EHPAD de BRECEY Les Merisiers
153. EHPAD de BREHAL Péreau-Lejamtel
154. EHPAD de BRETEUIL-SUR-ITON
155. EHPAD de BRETTEVILLE SUR ODON Résidence Soleil
156. EHPAD de BRETTEVILLE-SUR-LAIZE Les Chanterelles
157. EHPAD de BRIONNE La Maison de Brionne
158. EHPAD de BRIOUZE Notre Dame
159. EHPAD de BUCHY Gilles Martin
160. EHPAD de CABOURG Les Héliades
161. EHPAD de CAEN Beaulieu ORPEA
162. EHPAD de CAEN Henry Dunant Croix Rouge Française
163. EHPAD de CAEN Jean-Ferdinand de Saint Jean
164. EHPAD de CAEN La Demi-Lune Groupe DomusVi
165. EHPAD de CAEN La Palmeraie Groupe DomusVi
166. EHPAD de CAEN Résidence Les Rives Saint Nicolas ORPEA
167. EHPAD de CAEN Saint Benoit
168. EHPAD de CAGNY Les Orchidées
169. EHPAD de CAMBERNON Résidence le Parc Fleuri
170. EHPAD de CARPIQUET La Résidence Médicis
171. EHPAD de CARQUEBUT
172. EHPAD de CARROUGES La Maison des Aînés
173. EHPAD de CAUDEBEC Lès ELBEUF Lecallier Leriche
174. EHPAD de CAUMONT L'EVENTE La Vallée de l'Aure / Gustave Courbet
175. EHPAD de CERENCES Lempérière-Lefébure
176. EHPAD de CERISY LA FORET Résidence L'Abbaye
177. EHPAD de CESNY-BOIS-HALBOUT Saint Jacques et Saint Christophe
178. EHPAD de CETON Résidence Neyret
179. EHPAD de CHANU Les Tilleuls
180. EHPAD de CHERBOURG EN COTENTIN Maison de La Bucaille
181. EHPAD de CHERBOURG-OCTEVILLE L'Ermitage
182. EHPAD de CLECY Le Beau Site
183. EHPAD de CONCHES-EN-OUCHÉ Les Reflets d'Argent
184. EHPAD de CONDE-EN-NORMANDIE Laurence de la Pierre
185. EHPAD de CONDE-SUR-SARTHE Résidence Arpège
186. EHPAD de COULONGES-SUR-SARTHE Résidence Fleurie
187. EHPAD de COURSEULLES-SUR-MER Les Tilleuls
188. EHPAD de COURSEULLES-SUR-MER Résidence Westalia
189. EHPAD de DEVILLE LES ROUEN La Filandière
190. EHPAD de DOUVRES LA DELIVRANDE Intercommunal
191. EHPAD de DOZULE Résidence Topaze
192. EHPAD de DOZULE Résidence Vallée d'Auge Groupe DomusVi
193. EHPAD de DUCEY Résidence Delivet
194. EHPAD de DUCLAIR L'Archipel
195. EHPAD de FAUVILLE EN CAUX Résidence Bouic-Manoury

196. EHPAD de FLERS Les Hauts Vents
197. EHPAD de FLEURY SUR ORNE Le Florilège
198. EHPAD de FONTENAY LE PESNEL Les Deux Fontaines
199. EHPAD de FORGES LES EAUX Fondation Beaufile
200. EHPAD de FRESNAY SUR SARTHE Les Frênes - Les Châtaigniers
201. EHPAD de GAILLEFONTAINE Lefebvre-Blondel-Dubus
202. EHPAD de GRAINVILLE LA TEINTURIERE Anne-Françoise Leboutz
203. EHPAD de GRAND QUEVILLY Les Jardins de Matisse
204. EHPAD de GRANVILLE L'Emeraude ORPEA
205. EHPAD de GRANVILLE Saint Gabriel
206. EHPAD de LA CHAPELLE D'ANDAINE Résidence l'Orée des Bois
207. EHPAD de LA COUTURE BOUSSEY Les Rives d'Or ORPEA
208. EHPAD de LA FERRIERE AUX ETANGS Sainte-Anne
209. EHPAD de LA FEUILLIE Résidence Noury
210. EHPAD de LA GLACERIE Le Clos à Froment
211. EHPAD de LA HAYE-PESNEL Georges Peuvrel
212. EHPAD de LE BREUIL-EN-AUGE Les Bougainvillées
213. EHPAD de LE DESERT Les Elides
214. EHPAD de LE HOULME La Source
215. EHPAD de LE MESNIL-ESNARD Moulin des Prés
216. EHPAD de LE MOLAY-LITTRY Harmonie
217. EHPAD de LE PIN LA GARENNE La Pellonnière
218. EHPAD de LE SAP Audelin Lejeune
219. EHPAD de LE SAP Le Grand Jardin
220. EHPAD de LE VAUDREUIL Les Rivalières
221. EHPAD de LES MOUTIERS-EN-CINGLAIS Les Opalines
222. EHPAD de LIVAROT Saint Joseph
223. EHPAD de LONGNY-AU-PERCHE La Providence - Association Marguerite Guérin
224. EHPAD de LUC-SUR-MER Emera Côte de Nacre
225. EHPAD de LUNERAY Résidence Albert Jean
226. EHPAD de LYONS-LA-FORET Les Jardins
227. EHPAD de MAROMME Le Trait d'Union du Cailly
228. EHPAD de MONT SAINT AIGNAN Les Iliades
229. EHPAD de MORGNY LA POMMERAYE Les Trois Hameaux
230. EHPAD de MORTEAUX COULIBOEUF Les Lys Blancs
231. EHPAD de PASSAIS Les Myosotis
232. EHPAD de PERCY Résidence des Eglantines
233. EHPAD de PERIERS Résidence Anaïs De Groucy
234. EHPAD de PORT EN BESSIN HUPPAIN Les Embruns - Croix Rouge Française
235. EHPAD de REFFUVEILLE Les Tilleuls
236. EHPAD de RIVES EN SEINE Maurice Collet
237. EHPAD de ROGERVILLE Saint Joseph
238. EHPAD de ROUEN Fondation Lamaue
239. EHPAD de ROUEN Foyer Saint Joseph

240. EHPAD de ROUEN La Pleiade
241. EHPAD de ROUEN Les Sapins
242. EHPAD de ROUEN Tiers Temps
243. EHPAD de RUGLES André Couturier
244. EHPAD de SAINT AIGNAN DE CRAMESNIL Le Belvédère
245. EHPAD de SAINT ANDRE DE L'EURE Le Bois La Rose
246. EHPAD de SAINT ARNOULT Le Parc de la Touques
247. EHPAD de SAINT CLAIR SUR L'ELLE La Demeure Saint-Clair
248. EHPAD de SAINT CRESPIEN Résidence de la scie
249. EHPAD de SAINT CYR DU RONCERAY Ma Providence
250. EHPAD de SAINT ETIENNE DU ROUVRAY Château Blanc ProBTP
251. EHPAD de SAINT ETIENNE DU ROUVRAY Michel Grandpierre - MBV
252. EHPAD de SAINT GATIEN Groupe DomusVi
253. EHPAD de SAINT GEORGES DES GROSEILLERS l'Horizon
254. EHPAD de SAINT LO Anne Leroy
255. EHPAD de SAINT LO La Demeure du Bois Ardent
256. EHPAD de SAINT PIERRE DE BOSGUERARD Le Bosguerard ORPEA
257. EHPAD de SAINT PIERRE DES NIDS Casteran
258. EHPAD de SAINT PIERRE SUR DIVES La Mesnie
259. EHPAD de SAINT SAENS Résidence d'Eawy
260. EHPAD de SAINT SAUVEUR LE VICOMTE Les Lices-Jourdan
261. EHPAD de SAINT SEVER CALVADOS La Roseraie et SSIAD
262. EHPAD de SAINT VAAST LA HOUGUE Val de Saire
263. EHPAD de SAINT VIGOR LE GRAND Résidence Les Hauts de l'Aure Groupe DomusVi
264. EHPAD de SAINTE MERE EGLISE
265. EHPAD de SARTILLY Résidence Au Bon Accueil
266. EHPAD de SASSETOT LE MAUCONDUIT Les Pâquerettes
267. EHPAD de SEES Anaïs
268. EHPAD de SEES Miséricorde
269. EHPAD de SOURDEVAL Saint Joseph
270. EHPAD de THAON Résidence du Parc
271. EHPAD de THURY HARCOURT LE HOM Asile de Marie
272. EHPAD de TINCHEBRAY Les Epicéas
273. EHPAD de TORIGNY-LES-VILLES La Clairière des Bernardins
274. EHPAD de TOUROUVRE Les Laurentides
275. EHPAD de TOURVILLE-LA-RIVIERE Les Jonquilles
276. EHPAD de TREVIERES L'Hexagone
277. EHPAD de TROARN Saint Vincent de Paul
278. EHPAD de TROUVILLE-SUR-MER Normandia
279. EHPAD de TRUN Pierre Wadier
280. EHPAD de VASSY-VALDALLERE Résidence René Castel (Les Demeures des Glycines)
281. EHPAD de VILLERS-BOCAGE La Maison de Jeanne
282. EHPAD de VIMOUTIERS Résidence de La Vie
283. EHPAD de VIRE Symphonia

284. EHPAD d'ECOUCHE
285. EHPAD d'ECOUIS Les Quatre Vents
286. EHPAD d'ELLON Beau Soleil
287. EHPAD d'ENVERMEU Lemarchand
288. EHPAD d'ETRETAT Etoile du Matin
289. EHPAD d'EVREUX Villa la Providence Groupe Colisée
290. EHPAD d'HARCOURT Maison d'Harcourt
291. EHPAD d'HEROUILLE-SAINT-CLAIR Asialys
292. EHPAD d'ISIGNY-SUR-MER Saint Joseph
293. EHPAD d'IVRY-LA-BATAILLE La Verte Colline - Association l'Agora
294. EHPAD d'OCCAGNES Saint Vincent de Paul
295. EHPAD d'OUISTREHAM Rivabel'Age
296. EHPAD du TREPORT Jean Ferrat
297. EHPAD d'YVETOT Résidence Les Dames Blanches
298. EHPAD La Demeure du Maupas CHERBOURG EN COTENTIN
299. EHPAD La Maison du Coudrier LOUVIGNY
300. EHPAD Publics du Havre Les Escales
301. EPA Helen Keller LE HAVRE - Etablissement Public Autonome
302. EPMS d'AUNAY-SUR-ODON La Clairière
303. EPMS d'ORBEC Marie du Merle
304. EPSM de BARENTON les 4 Provinces d'Elisabeth Vézard
305. EPSM de CAEN (CHS)
306. Etablissement Public de Santé de BELLEME
307. Etablissement Public Départemental de GRUGNY
308. FAM de SAINT NICOLAS D'ALIERMONT La Margotière APEI Région Dieppoise
309. FEHAP Fédération des Etablissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne
310. FHF Fédération Hospitalière France
311. FHP Fédération Hospitalière Privée
312. FNCLCC Fédération Nationale des Centres de Lutte Contre le Cancer - UNICANCER
313. FNEHAD Fédération Nationale des Établissements d'Hospitalisation À Domicile de Normandie
314. Fondation Bon Sauveur de La Manche
315. Fondation Hospitalière de CAEN La Miséricorde
316. Fondation John Bost Val de Seine (FAM-MAS Sarepta et MAS Magdala)
317. France Assos Santé - URAASS Union Régionale des Associations Agréés du Système de Santé
318. GCS AXANTE Accompagner et soigner ensemble Bessin prébocage
319. GCSMS Inter-établissements du Sud Manche - MAIA Sud Manche - EHPAD de REFFUVEILLE
320. GIE RIM Réseau Informatique Médical de CAEN
321. GRANVILLE Santé SSIAD
322. Groupe Hospitalier du HAVRE (GHH)
323. Groupe Médical des Eaux Mêlées DUCLAIR
324. Groupe Radiologie de l'Estuaire – GRE

325. Guillaume Centre Coordination en Cancérologie
326. HAD de CAEN Croix Rouge Française
327. HAD Soins Santé Argentan
328. Hôpital Asselin-Hedelin d'YVETOT
329. Hôpital de BOURG-ACHARD Pierre Hurabielle
330. Hôpital de SAINT-SEBASTIEN-DE-MORSENT La Musse (Fondation La Renaissance Sanitaire)
331. Hôpital local de SEES
332. Hôpital privé de CAEN Saint Martin
333. Hôpital privé du HAVRE L'Estuaire
334. Hôpital Privé du Pays d'Auge
335. Hôpital privé Pasteur EVREUX
336. Hôpital-HAD Croix Rouge Française BOIS GUILLAUME
337. IDEFHI de CANTELEU Institut Départemental de l'Enfance de la Famille et du Handicap pour l'Insertion
338. Imagerie Médicale des Deux Rives ROUEN
339. Imagerie Médicale du 109 FLERS
340. Imagerie Médicale La Licorne SAINT LO
341. IMS de BOLBEC
342. ITEP Les Hogues - Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique
343. Korian d'ALENCON Le Diamant - STEIFA - EIFA
344. Korian de BOIS-GUILLAUME BIHOREL Villa Saint Do - STEIGA - EIGA
345. Korian de BRETEUIL-SUR-ITON Ville en Vert - STEHBA - EHBA
346. Korian de BUEIL Val Aux Fleurs - STE181 - E181
347. Korian de CAEN Brocéliande - STEHNA - EHNA
348. Korian de GRAINVILLE-SUR-ODON Reine Mathilde - STEIEA - EIEA
349. Korian de LE TEILLEUL Rive de Sélune - STEVOA - EIHA
350. Korian de LISIEUX Villa Bérat - STEFMA - EIBB
351. Korian de MONTIVILLIERS Les Hauts de l'Abbaye - MEDO - EHZA
352. Korian de ROUEN Le Jardin - STEFMA - EHQB
353. Korian de ROUEN Les Cent Clochers
354. Korian de RUGLES La Risle - MF - E081
355. Korian de SAINT-MARTIN-D'AUBIGNY William Harvey - STEHTA - EHTA
356. Korian de VERNON Nymphéas Bleus - STEFMA - EHVb
357. Korian d'EQUEURDREVILLE La Goélette MEDO - EHGA
358. Korian d'EVRECY Les Rives de l'Odon MF - E143
359. Korian d'IFS Côte Normande - SSSR - EIAA
360. Korian d'OUISTREHAM Thalatta - STEHFA - EHFA
361. LADAPT CAUDEBEC LES ELBEUF
362. Le Normandy
363. Les Papillons Blancs PONT D'AUDEMER et Cantons de La Risle
364. Ligue Havraise pour les Personnes Handicapées
365. Maison d'Accueil du Beuvron SAINT SENIER DE BEUVRON
366. Maison de la Santé Pluridisciplinaire La Vigie SAINT PAIR SUR MER

367. Maison de Santé GAILLEFONTAINE
368. Maison Médicale de VAL DE REUIL La Plaine
369. MAS de NOTRE-DAME-DE-BONDEVILLE Autisme 76
370. MAS de SAINT-GEORGES-MOTEL Home Charlotte
371. MAS de VALFRAMBERT La Rose des Vents - Le Ponant ADAPEI de l'Orne
372. MCE-M3S Mutualisation Coopération Emploi – Médico-Social Sanitaire et Social
373. MSP Médisanté BOURNEVILLE-SAINTE-CROIX
374. Mutualité Française Normandie
375. MV-Angio Cabinet d'Angiologie Phlébologie ALENCON
376. NEOMA Business School
377. NEXEM
378. NICOLLE Léa Cabinet Individuel Généraliste CAEN
379. NORMANDIE SEP Réseau Normand Sclérose en Plaques (ex RN-SEP)
380. PEP 76
381. Planeth Patient
382. Pôle de Santé Atrium IFS - SISA
383. Pôle de Santé de CARENTAN
384. Pôle de Santé de La Grande Delle HEROUVILLE SAINT CLAIR
385. Pôle de Santé d'EVRECY
386. Pôle Santé Ouest Cotentin LES PIEUX
387. Polyclinique de La Baie AVRANCHES
388. Polyclinique de La Manche SAINT LO
389. Polyclinique du Cotentin EQUEURDREVILLE-HAINNEVILLE
390. Polyclinique du Parc de CAEN
391. PREHAD 276 Plateforme régionale des Établissements d'hospitalisation À domicile 276
392. PSLA de COUTANCES
393. PSLA de DEAUVILLE Côte Fleurie
394. PSLA de LA HAYE DU PUIITS - Sisa Sabinius
395. PSLA de L'AIGLE
396. PSLA de SAINT JAMES
397. PSLA de VIMOUTIERS
398. PSLA de VIRE du Bessin
399. PSLA d'ORBEC
400. PSLA du Canton d'Honfleur
401. PSLA La Saire Médicale de CHERBOURG-EN-COTENTIN
402. PST - Prévention Santé Travail CAEN
403. QUAL'VA Réseaux Normand Qualité Santé
404. Réseau de Périnatalité de Normandie (RPN)
405. Réseau ONCO Normandie
406. Résidence La Buissonnière ISNEAUVILLE
407. RSVa Réseau de Services pour une Vie Autonome
408. SELARL d'Imagerie Métabolique 1450 (SIM 1450) Normandim
409. SELARL Maurice TUBIANA

410. SELAS Normedis Radiologie CAEN
411. SESAME Autisme Normandie Le Roncier
412. Sextant 76 Association des Professionnels de Santé Libéraux Havrais
413. SISA SAINT GEORGES DE GROSEILLERS Pôle de Santé
414. SOS Infirmiers de CAEN
415. SSIAD ADMR des 6 Cantons EVREUX
416. SYNERPA Syndicat National des Établissements et Résidences Privés pour Personnes Agées
417. TELAP
418. TELEPHARM
419. UC-IRSA de LA RICHE
420. UDCCAS Union Départementale des CCAS - CCAS Yvetot
421. UGECAM CRMPR Les Herbiers BOIS GUILLAUME
422. UNA Normandie CAEN
423. URIOPSS Union Régionale Interfédérale des Organismes Privés Sanitaires et Sociaux de Normandie-Caen
424. URML Union Régionale des Médecins Libéraux Normandie
425. URPS Infirmiers Normandie
426. URPS Masseurs Kinésithérapeutes de Normandie
427. URPS Union Régionale des Professionnels de Santé de Normandie, Orthophonistes
428. Ville de CAEN
429. Vivre Son Deuil Calvados

Sont convenus des stipulations suivantes :

### **PREAMBULE**

Le présent avenant a pour objet d'apporter les modifications à la convention constitutive du GCS Normand'e-santé, conformément aux résolutions adoptées par l'Assemblée Générale réunie le **29 novembre 2023**.

L'avenant 12 a pour objet :

- L'admission de nouveaux membres au sein du GCS Normand'e-santé.
- Le retrait des membres du GCS Normand'e-santé.

**Ont adhéré** au groupement, sur décision de l'assemblée générale du **29 novembre 2023**, les **membres délibératifs** suivants :

#### Collège B « Villes »

1. Maison de santé SCM SISA Les Nicolles LOUVIERS (27)
2. Pharmacie PETIT Audrey CHERBOURG EN COTENTIN (50)
3. SISA PSLA Cérences Santé (50)

#### Collège C « Établissements Sociaux et Médico-Sociaux »

1. AAJD Association Aide aux Adultes et aux Jeunes en Difficultés AGNEAUX (50)

2. AAPA Association des Amis des Personnes Agées du Canton de CRIQUETOT L'ESNEVAL (76)
3. ADSEAM Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte de la Manche (50)
4. EHPAD de MEZIDON VALLEE D'AUGE Anaïs Les Marronniers (14)
5. EHPAD de SAINT DESIR Résidence La Barillière (14)
6. EHPAD de SAINT PAIR SUR MER Maison Saint Michel (50)
7. EHPAD d'ELBEUF La Ruche - Croix Rouge Française (76)
8. Korian de LOUVIERS Résidence L'Ermitage (27)
9. Les Petites Sœurs Des Pauvres CAEN (14)
10. Normandie Générations FLERS (61)

#### Collège D « Réseaux de santé et Structures Transversales »

1. Télémedical Solution 14 CAEN (Omedys).

#### Retrait des membres

##### Retrait des membres au collège B « Villes »

- **S'est retiré**, sur décision de l'assemblée générale du **29 novembre 2023**, le **membre délibératif** du Collège B « Villes », Pôle de Santé Ouest Cotentin LES PIEUX (50).
- **S'est retiré**, sur décision de l'assemblée générale du **29 novembre 2023**, le **membre délibératif** du Collège B « Villes », Cabinet médical Christophe GIRAULT EVREUX (27).

#### Article III : Modification de l'annexe 1

L'annexe 1 à la convention constitutive du Groupement est modifié comme suit :

## Annexe 1 – Liste des Membres par collège et répartition du capital

### Collège A – Collège « Établissements Sanitaires »

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
<b>ANIDER</b>	Association de type loi 1901	18 Rue Marie Curie 76000 ROUEN	Mme CAUET Christelle	16,13 €
<b>Association Médicale des Urgences du Havre</b>	Association Loi 1901	114 rue Jules Siegfried 76600 LE HAVRE	M. DUMENIL Jean-Luc	16,13 €
<b>Association Pierre Noal</b>	Association Loi 1901	17 avenue Docteur J. Aimez BP 12 61140 BAGNOLES DE L'ORNE	M. LAMBERT Fabien	16,13 €
<b>AUB Santé de SAINT GREGOIRE</b>	Etablissement sanitaire	ZAC Les Touches 13 Boulevard de l'Odet CS 61002 35742 PACE Cedex	M. ROLLAND Philippe	16,13 €
<b>Centre François Baclesse CAEN Centre régional de lutte contre le cancer</b>	Centre de Lutte Contre le Cancer Établissement de santé privé	3 avenue du Général Harris BP 5026 14076 CAEN CEDEX 05	M. MAHE Marc-André	16,13 €
<b>Centre Henri Becquerel ROUEN Centre régional de lutte contre le cancer</b>	Centre de Lutte Contre le Cancer Établissement de santé privé - ESPIC	Rue d'Amiens 76000 ROUEN	M. VERA Pierre	16,13 €
<b>Centre Hospitalier d'ALENCON-MAMERS</b>	Établissement public de santé	24 rue de Fresnay BP 354 61014 ALENCON CEDEX	M. MAZIN Christophe	16,13 €
<b>Centre Hospitalier d'ARGENTAN</b>	Établissement public de santé	47 rue Aristide Briand 61200 ARGENTAN	M. PEAN Stéphane	16,13 €
<b>Centre Hospitalier d'AUNAY BAYEUX - CHAB</b>	Établissement public de santé	13 rue de Nesmond BP 18127 14400 BAYEUX	M. FERRENDIER Olivier	16,13 €

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
<b>Centre Hospitalier d'AVRANCHES-GRANVILLE</b>	Établissement public de santé	rue des Menneries 50406 GRANVILLE	M. ALLOMBERT Joanny	16,13 €
<b>Centre Hospitalier de BERNAY</b>	Etablissement public de santé	5 Rue Anne de Ticheville – BP 353 27303 BERNAY CEDEX	Mme COTTON Sandrine	16,13 €
<b>Centre Hospitalier de CARENTAN</b>	Établissement public de santé	1 avenue Qui-Qu'en-Grogne 50500 CARENTAN	Mme POSTEL Laurence	16,13 €
<b>Centre Hospitalier de CHERBOURG-EN-COTENTIN - CHPC</b>	Établissement public de santé	46 rue du Val de Saire 50102 CHERBOURG OCTEVILLE	Mme KARRER Séverine	16,13 €
<b>Centre Hospitalier de COUTANCES</b>	Établissement public de santé	rue de la gare 50200 COUTANCES	M. MARIE Frédéric	16,13 €
<b>Centre Hospitalier de CRICQUEBOEUF Côte Fleurie</b>	Établissement public de santé	chemin de la Plane 14600 HONFLEUR	M. JEZEQUEL Yannig	16,13 €
<b>Centre Hospitalier de DARNETAL Durécu-Lavoisier</b>	Établissement public communal d'hospitalisation	116 Rue Louis Pasteur BP 18 76161 DARNETAL	Mme VENDRAME Séverine	16,13 €
<b>Centre Hospitalier de DIEPPE</b>	Établissement public de santé	CS 20219 Avenue Pasteur 76202 DIEPPE CEDEX	Mme BILLARD Valérie	16,13 €
<b>Centre Hospitalier de FALAISE</b>	Établissement public de santé	BP 59 Boulevard Bercagnes 14700 FALAISE	M. VARNIER Frédéric	16,13 €
<b>Centre Hospitalier de FLERS Jacques Monod</b>	Établissement public de santé	rue Eugène Garnier 61100 FLERS	M. TROUCHAUD David	16,13 €
<b>Centre Hospitalier de GISORS Vexin</b>	Etablissement public de santé	Route de Rouen – BP 83 27140 GISORS	M. BARIOT Olivier-Max	16,13 €
<b>Centre Hospitalier de GOURNAY EN BRAY</b>	Établissement public de santé	30 avenue de la 1ère Armée Française 76220 GOURNAY-EN-BRAY	Mme DESJARDINS Véronique	16,13 €

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
<b>Centre Hospitalier de L'AIGLE</b>	Établissement public de santé	10 rue du Docteur Frinault BP 189 61305 L'AIGLE	M. MINGER Sébastien	16,13 €
<b>Centre Hospitalier de l'Austreberthe BARENTIN</b>	Etablissement public de santé	17 Rue Pierre et Marie Curie 76360 BARENTIN	M. MARTIN Grégory	16,13 €
<b>Centre Hospitalier de LE NEUBOURG</b>	Etablissement public de santé	25 Rue du Général de Gaulle 27110 LE NEUBOURG	M. POILLERAT Didier	16,13 €
<b>Centre Hospitalier de LES ANDELYS Saint Jacques</b>	Etablissement public établissement hospitalier	Quai Enguerrand de Marigny 27705 LES ANDELYS	Mme CARDALAGUET Marianne	16,13 €
<b>Centre Hospitalier de LILLEBONNE Caux Vallée de Seine</b>	Établissement public de santé	19 Avenue du Président René Coty 76170 LILLEBONNE	M. RIFFLET Jérôme	16,13 €
<b>Centre Hospitalier de LISIEUX Robert Bisson</b>	Établissement public de santé	4 rue Roger Aini 14100 LISIEUX	M. BOUGAUT Nicolas	16,13 €
<b>Centre Hospitalier de MONT-SAINT-AIGNAN Le Belvédère</b>	Etablissement public de santé	72 Rue Louis Pasteur – BP 45 76131 MT ST AIGNAN CEDEX	Mme DESJARDINS Véronique	16,13 €
<b>Centre Hospitalier de MORTAGNE Marguerite de Lorraine</b>	Établissement public de santé	9 rue de Longny 61400 MORTAGNE AU PERCHE	M. LEVERT Hervé	16,13 €
<b>Centre Hospitalier de MORTAIN Gilles Buisson</b>	Établissement public de santé	18 rue de la 30ème Division Américaine 50140 MORTAIN	M. GALLAND Edouard	16,13 €
<b>Centre Hospitalier de NEUFCHATEL EN BRAY</b>	Établissement public de santé	4 Route de Gaillefontaine 76270 NEUFCHATEL EN BRAY	Mme DESJARDINS Véronique	16,13 €
<b>Centre Hospitalier de PONT-AUDEMER La Risle</b>	Établissement public de santé	64 Route de Lisieux 27504 PONT-AUDEMER Cedex	M. TRELCAT Martin	16,13 €
<b>Centre Hospitalier de PONT-L'EVEQUE</b>	Établissement public de santé	9 rue de Brossard 14130 PONT L'EVEQUE	M. BOUGAUT Nicolas	16,13 €
<b>Centre Hospitalier de PONTORSON L'Estran</b>	Établissement public de santé	7 chaussée ville Chereil 50170 PONTORSON	M. BLOT Stéphane	16,13 €

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
<b>Centre Hospitalier de SAINT LO Memorial France-Etats-Unis</b>	Établissement public de santé	715 rue Dunant 50000 SAINT LÔ	M. MARIE Frédéric	16,13 €
<b>Centre Hospitalier de SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET</b>	Établissement public de santé	place de Bretagne 50600 SAINT HILAIRE DU HARCOUËT	M. ALLOMBERT Joanny	16,13 €
<b>Centre Hospitalier de SAINT-JAMES</b>	Établissement public de santé	37 rue du Docteur Legros 50240 SAINT JAMES	M. GLEVAREC Vincent	16,13 €
<b>Centre Hospitalier de SAINT-ROMAIN DE COLBOSC</b>	Établissement public de santé	8 Avenue du Général de Gaulle 76460 SAINT ROMAIN DE COLBOSC	Mme GERARD Isabelle	16,13 €
<b>Centre Hospitalier de SAINT-VALERY-EN-CAUX Le Grand Large</b>	Établissement public de santé	17 Rue Jeanne Armand Colin - BP 48 76460 SAINT VALERY EN CAUX	Mme BILLARD Valérie	16,13 €
<b>Centre Hospitalier de SOTTEVILLE LES ROUEN Bois Petit</b>	Établissement public de santé	8 Avenue de la Libération 76301 SOTTEVILLE LES ROUEN	M. ESTEVE Franck	16,13 €
<b>Centre Hospitalier de SOTTEVILLE LES ROUEN du Rouvray</b>	Établissement public de santé	4 Rue Paul Eluard - BP 45 76301 SOTTEVILLE LES ROUEN	M. ESTEVE Franck	16,13 €
<b>Centre Hospitalier de VERNEUIL-SUR-AVRE</b>	Établissement public de santé	101 Boulevard des poissonniers 27130 VERNEUIL-SUR-AVRE	Mme COTTON Sandrine	16,13 €
<b>Centre Hospitalier de VILLEDIEU LES POELES</b>	Établissement public de santé	12 rue Jean Gasté 50800 VILLEDIEU LES POELES	Mme CARDOEN Constance	16,13 €
<b>Centre Hospitalier de VIMOUTIERS Marescot</b>	Établissement public de santé	2 rue du Docteur Marescot 61120 VIMOUTIERS	M. BOUGAUT Nicolas	16,13 €
<b>Centre Hospitalier de VIRE</b>	Établissement public de santé	4 rue Emile Desvaux 14500 VIRE	M. TROUCHAUD David	16,13 €
<b>Centre Hospitalier d'EU</b>	Établissement public de santé	2 Rue de Clèves 76260 EU	Mme BILLARD Valérie	16,13 €
<b>Centre Hospitalier d'EVREUX Eure-Seine</b>	Établissement public de santé	Rue Léon Schwartzberg 27015 EVREUX CEDEX	Mme COTTON Sandrine	16,13 €

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
<b>Centre Hospitalier d'EVREUX Nouvel Hôpital de Navarre</b>	Établissement public de santé	Bâtiment Erable Blanc 62 Rue de Conches 27022 EVREUX CEDEX	M. WATERLOT Patrick	16,13 €
<b>Centre Hospitalier Intercommunal de FECAMP Pays des Hautes Falaises</b>	Etablissement public de santé	100 avenue du Président François Mitterrand 76400 FECAMP	M. LEFEVRE Richard	16,13 €
<b>Centre Hospitalier Intercommunal de LA FERTE-MACE Les Andaines</b>	Établissement public de santé	rue Sœur marie Boitier 61600 LA FERTE-MACE	M. TROUCHAUD David	16,13 €
<b>Centre Hospitalier Intercommunal d'ELBEUF-LOUVIERS-VAL DE REUIL</b>	Établissement public de santé	Rue du Docteur Villers Saint Aubin les Elbeuf - BP 310 76503 ELBEUF cedex	M. POILLERAT Didier	16,13 €
<b>Centre Hospitalier Universitaire de CAEN</b>	Établissement public de santé	avenue de la Côte de Nacre 14000 CAEN	M. VARNIER Frédéric	16,13 €
<b>Centre Hospitalier Universitaire de ROUEN</b>	Établissement public de santé	1, Rue de Germont 76000 ROUEN	Mme DESJARDINS Véronique	16,13 €
<b>Clinique Bergouignan d'EVREUX</b>	Société à Responsabilité Limitée (SARL)	1 Rue du Dr Bergouignan 27025 EVREUX CEDEX	M. ROUCHETTE François	16,13 €
<b>Clinique Boucles de la Seine YVETOT</b>	SAS	9 rue du Champs de Course 76190 YVETOT	Mme LEBOURG Elise	16,13 €
<b>Clinique d'ALENCON</b>	Etablissement Privé de santé	62 rue Candie 61000 ALENCON	M. HOUVION Arnaud	16,13 €
<b>Clinique de L'Abbaye FECAMP</b>	Société anonyme	104 avenue Pdt F Mitterrand 76400 FECAMP	Mme DUQUENNOY Camille	16,13 €
<b>Clinique de L'Europe ROUEN</b>	Société par Actions Simplifiée (SAS)	28, Rue de Méridienne – BP 2048 X 76040 ROUEN CEDEX	M. DANAU Jean-Pierre	16,13 €
<b>Clinique des Essarts GRAND-COURONNE</b>	Société anonyme	Rue du mur crenelé 76530 GRAND COURONNE	M. CADET Philippe	16,13 €

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
<b>Clinique Des Ormeaux LE HAVRE</b>	Société par Actions Simplifiée (SAS)	36 Rue Marceau - BP 70141 76600 LE HAVRE	M. NJINOUE-NGNINKEU Bertin	16,13 €
<b>Clinique Docteur Henri Guillard COUTANCES</b>	Etablissement Privé de santé	3 bis rue de la Croûte 50200 COUTANCES	M. AUFFRET Patrick	16,13 €
<b>Clinique du Cèdre BOIS-GUILLAUME</b>	Société à Responsabilité Limitée (SARL)	950 Rue de la Haie 76235 BOIS-GUILLAUME CEDEX	M. OUIN Richard	16,13 €
<b>Clinique Hemera YVETOT</b>	Société par Actions Simplifiée (SAS)	14 A Avenue Foch 76190 YVETOT	M. WAECHTER Emmanuel	16,13 €
<b>Clinique Les Portes de l'Eure VERNON</b>	Société par Actions Simplifiée (SAS)	1 Rue Bonaparte 27200 VERNON	M. SAVINO Tristan	16,13 €
<b>Clinique Mathilde ROUEN</b>	Société Anonyme (SASU)	7 Boulevard de l'Europe - BP 1128 76175 ROUEN CEDEX	M. JARLAUD Eric	16,13 €
<b>Clinique Megival SAINT-AUBIN-SUR-SCIE</b>	Société anonyme à directoire	1328 avenue de la Maison Blanche 76550 SAINT AUBIN SUR SCIE	M. ZACHARIE Jean-Benoit	16,13 €
<b>Clinique Saint Antoine BOIS-GUILLAUME</b>	Société anonyme	696 Rue Robert Pinchon 76230 BOIS-GUILLAUME CEDEX	Mme CHASTAN Delphine	16,13 €
<b>Clinique Saint Hilaire ROUEN</b>	Société anonyme	2 place Saint Hilaire 76000 ROUEN	M. MARTIN Mathias	16,13 €
<b>CPO - Centre Psychothérapique de l'Orne</b>	Établissement public de santé	31 rue Anne-Marie Jahouvey - BP 358 61014 ALENCON CEDEX	M. MAZIN Christophe	16,13 €
<b>EPSM de CAEN (CHS)</b>	Établissement public de santé	15 ter rue Saint-Ouen 14000 CAEN	M. BOUCHAUT Xavier	16,13 €
<b>Etablissement Public de Santé de BELLEME</b>	Établissement public	4 et 28 rue du Mans - BP 104 61130 BELLEME	M. LEVERT Hervé	16,13 €
<b>Fondation Bon Sauveur de La Manche</b>	Établissement privé d'intérêt collectif	65 rue de Baltimore CS 71308 50008 SAINT LO CEDEX	M. BERTRAND Xavier	16,13 €

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
<b>Fondation Hospitalière de CAEN La Miséricorde</b>	Fondation	15 rue des Fossés Saint Julien BP 100 14008 CAEN CEDEX 1	Mme KRIKORIAN Myriam	16,13 €
<b>Groupe Hospitalier du HAVRE (GHH)</b>	Etablissement public établissement hospitalier	BP 24 76083 LE HAVRE Cedex	M. TRELCAAT Martin	16,13 €
<b>HAD de CAEN Croix Rouge Française</b>	Association Loi 1901 reconnue d'utilité publique	5 rue Saint-Vincent de Paul BP 85412 14000 CAEN	Mme CHERRIERE Malika	16,13 €
<b>Hôpital Asselin-Hedelin d'YVETOT</b>	Etablissement Public en Santé	7 rue du Champ de Courses 76190 YVETOT	Mme MOCHALSKI Michelle	16,13 €
<b>Hôpital de BOURG-ACHARD Pierre Hurabielle</b>	Etablissement public de santé	165 Rue Pasteur - BP 8 27310 BOURG ACHARD	Mme MAILLARD Brigitte	16,13 €
<b>Hôpital de SAINT-SEBASTIEN-DE-MORSENT La Musse (Fondation La Renaissance Sanitaire)</b>	Etablissement public de santé	BP 119 27180 SAINT SEBASTIEN DE MORSENT	Mme PALLADITCHEFF Catherine	16,13 €
<b>Hôpital local de SEES</b>	Etablissement Public	79 rue de la république 61500 SEES	M. MAZIN Christophe	16,13 €
<b>Hôpital privé de CAEN Saint Martin</b>	Etablissement Privé de santé	18 rue Roquemonts CS 15022 14050 CAEN CEDEX 4	M. VALES Stéphane	16,13 €
<b>Hôpital privé du HAVRE L'Estuaire</b>	Société anonyme	505 Rue Irène Joliot Curie BP 90011 76620 LE HAVRE	M. VALES Stéphane	16,13 €
<b>Hôpital Privé du Pays d'Auge</b>	Etablissement Privé de santé	8 La Brèche du Bois RD 62 14113 CRICQUEBOEUF	M. BERARD Pierre-François	16,13 €
<b>Hôpital privé Pasteur EVREUX</b>	Société à Responsabilité Limitée (SARL)	58 bd Pasteur 27025 EVREUX CEDEX	Mme ROPARS Gwénaëlle	16,13 €
<b>Hôpital-HAD Croix Rouge Française BOIS GUILLAUME</b>	Etablissement de santé privé d'intérêt collectif	Chemin de la Bretèque 76230 BOIS GUILLAUME	Mme CHERRIERE Malika	16,13 €

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
<b>Korian de CAEN Brocéliande - STEHNA - EHNA</b>	Etablissement Privé de santé	38 rue Brocéliande 14000 CAEN	Mme FOUCHAUX Sonia	16,13 €
<b>Korian de SAINT-MARTIN-D'AUBIGNY William Harvey - STEHTA - EHTA</b>	Etablissement Privé de santé	le Haut Bosq 50190 SAINT MARTIN D'AUBIGNY	Mme BLANC Agnès	16,13 €
<b>Korian d'IFS Côte Normande - SSSR - EIAA</b>	Etablissement Privé de santé	rue Anton Tchekhov 14123 IFS	Mme MARTINEZ-GARCIA Paule	16,13 €
<b>Korian d'OUISTREHAM Thalatta - STEHFA - EHFA</b>	Etablissement Privé de santé	40 Boulevard Boivin Champeneaux 14150 OUISTREHAM	Mme FOUCHAUX Sonnia	16,13 €
<b>Le Normandy</b>	Société par Actions Simplifiée	1 rue Jules Michelet 50400 GRANVILLE	M. LEBON Franck	16,13 €
<b>Polyclinique de La Baie AVRANCHES</b>	Etablissement Privé de santé	1 avenue du Quesnoy St Martin des Champs 50300 AVRANCHES	M. GERVAISE Vincent	16,13 €
<b>Polyclinique de La Manche SAINT LO</b>	Etablissement Privé de santé	45 rue Koëning 50000 SAINT LO	M. AUFFRET Patrick	16,13 €
<b>Polyclinique du Cotentin EQUEURDEVILLE-HAINNEVILLE</b>	Etablissement Privé de santé	Avenue du Thivet 50220 EQUEURDEVILLE-HAINNEVILLE	Mme LEGOUPIL Béatrice	16,13 €
<b>Polyclinique du Parc de CAEN</b>	Société Anonyme (SA)	20 avenue Capitaine Georges Guynemer 14052 CAEN CEDEX 4	M. KOWALCZYK Samuel	16,13 €

## Collège B – Collège « Ville »

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
<b>Association Télémédecine de SAINT GEORGES DE ROUELLEY</b>	Association	Mairie 26 Grande Rue 50720 SAINT GEORGES DE ROUELLEY	M. SZWARC Grégory	30,00 €
<b>Cabinet Infirmiers MOUCHARD et THEARD de LE VAL DAVID</b>	Entrepreneur individuel	5 bis rue de la Mairie 27120 LE VAL DAVID	Mme MOUCHARD Florence	30,00 €
<b>Cabinet Médical Camille GAGNEUX</b>	Entrepreneur Individuel	38 rue Lucet 50470 LA GLACERIE	Mme GAGNEUX Camille	30,00 €
<b>Cabinet Médical de l'Union YVETOT</b>	Société civile de moyens	10 rue de L'Union 76190 YVETOT	Mme SOUFFLET-BRAVARD Marielle	30,00 €
<b>Cabinet Médical Philippe CASTETS CAEN</b>	Profession Libérale	90 Rue Bayeux 14000 CAEN	M. CASTETS Philippe	30,00 €
<b>CCAS de DIVES SUR MER</b>	Centre Communal d'Action Sociale	2 Avenue des Résistants BP 60020 14161 DIVES SUR MER	M. MOURARET Pierre	30,00 €
<b>Centre de Santé Infirmier Miséricorde de SEES - LE MERLERAUL - NONANT</b>	Association à but non lucratif	10 rue Auguste Loutreuil 61500 SEES	M. GODET Vivien	30,00 €
<b>CPTS AXANTE BAYEUX</b>	Association Loi 1901 non Reconnue d'Utilité Publique	3 rue François Coulet 14400 BAYEUX	Mme LECOURT Angélique	30,00 €
<b>CPTS du Vexin Normand d'ETREPAGNY</b>	Association Loi 1901	3b rue Turgot 27150 ETREPAGNY	M. THIEBAULT Vincent	30,00 €
<b>CPTS Eure-Seine LOUVIERS</b>	Association Loi 1901 non Reconnue d'Utilité Publique	27402 LOUVIERS CEDEX	Mme JULIENNE Nathalie	30,00 €
<b>CPTS Orne Centre Saosnois ALENCON</b>	Association Loi 1901 non RUP	51 rue du Mans 61000 ALENCON	M. ANGER Eric	30,00 €

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
<b>CPTS Orne Est MORTAGNE AU PERCHE</b>	Association déclarée	Centre de santé Médicobus® 23 Rue Ferdinand de Boyères 61400 MORTAGNE AU PERCHE	M. GAL Jean-Michel	30,00 €
<b>CPTS Sud Manche de VILLEDIEU LES POELES</b>	89 GCS privé	Pole De Sante Liberal Et Ambulatoire 24 rue Général de Gaulle 50800 VILLEDIEU LES POELES	Mme RICHARD Anne-Laure	30,00 €
<b>CRIM - Centre de Radiologie et Imagerie Médicale COUTANCES</b>	SELARL	3 Rue de la Croûte 50200 COUTANCES	Mme SAHEL Michèle	30,00 €
<b>GIE RIM Réseau Informatique Médical de CAEN</b>	Groupement d'intérêt économique	16 rue Claude Bloch 14000 CAEN	M. BOULÉ Jean-Marc	30,00 €
<b>Groupe Médical des Eaux Mêlées DUCLAIR</b>	SCM	188 Chemin Clarin Mustad 76480 DUCLAIR	Mme CALBEL Nathalie	30,00 €
<b>Groupe Radiologie de l'Estuaire – GRE</b>	Société d'exercice libéral par action simplifiée	505 Rue Irène Joliot Curie Maison Médicale 76620 LE HAVRE	M. DE VANSSAY DE BLAVOUS Philippe	30,00 €
<b>HAD Soins Santé Argentan</b>	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	16/18 rue de la Poterie 61200 ARGENTAN	Mme GAUDEMER Isabelle	30,00 €
<b>Imagerie Médicale des Deux Rives ROUEN</b>	Groupement d'intérêt économique	2 Boulevard de la Marne 76000 ROUEN	M. BOUTEILLER Thierry	30,00 €
<b>Imagerie Médicale du 109 FLERS</b>	SEL	109 rue de Messei 61100 FLERS	M. HURTIER Olivier	30,00 €
<b>Imagerie Médicale La Licorne SAINT LO</b>	SELARL	321 Rue Alexis de Tocqueville 50000 SAINT LO	M. EL JANATI Hassane	30,00 €
<b>Maison de la Santé Pluridisciplinaire La Vigie SAINT PAIR SUR MER Délégation permanente Delphine BOGAERT</b>	Société Interpersonnelle de Soins Ambulatoire	437 Rue de Vieux Château 50380 SAINT PAIR SUR MER	M. KESHVADI Arash	30,00 €
<b>Maison de Santé GAILLEFONTAINE</b>	SISA	2 rue de Paris 76870 GAILLEFONTAINE	M. BALOUET Bastien	30,00 €

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
<b>Maison de santé SCM Les Nicolle LOUVIERS</b>	SISA	12 rue Jean Nicolle 27400 LOUVIERS	Mme LEFEBVRE Laure	30,00 €
<b>Maison Médicale de VAL DE REUIL La Plaine</b>	Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires (SISA)	Rue Courtine 27100 VAL DE REUIL	M. PAUL Christophe	30,00 €
<b>MSP Médisanté BOURNEVILLE-SAINTE-CROIX</b>	SISA	1 B rue des Jardins 27500 BOURNEVILLE-SAINTE-CROIX	M. CARRAUD Benoît	30,00 €
<b>MV-Angio Cabinet d'Angiologie Phlébologie ALENCON</b>	SELARL	"Le Coubertin" 39 avenue de Quakenbrück 61000 ALENCON	M. MONSALLIER Jean-Michel	30,00 €
<b>NICOLLE Léa Cabinet Individuel Généraliste CAEN</b>	Entrepreneur Individuel	22 rue Claude Chappe 14000 CAEN	Mme NICOLLE Léa	30,00 €
<b>Pharmacie PETIT Audrey CHERBOURG EN COTENTIN</b>	SELARL	Centre Commercial Cotentin La Glacerie 50470 CHERBOURG EN COTENTIN	Mme PETIT Audrey	30,00 €
<b>Pôle de Santé Atrium IFS - SISA</b>	SISA	10 Impasse des Marronniers 14123 IFS	Mme ALVINO Isabelle	30,00 €
<b>Pôle de Santé de CARENTAN</b>	Sociétés Interprofessionnelles de Soins Ambulatoires	2 Avenue Qui Qu'en Grogne 50500 CARENTAN	M. POUILLAIN Pierre	30,00 €
<b>Pôle de Santé de La Grande Delle HEROUVILLE SAINT CLAIR</b>	SISA	1405 Quartier de la Grande Delle 14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR	M. RAGINEL Thibaut	30,00 €
<b>Pôle de Santé d'EVRECY</b>	SISA	8 rue des Cerisiers 14210 EVRECY	M. KOWALSKI Vincent	30,00 €
<b>PSLA Cérences Santé</b>	SISA	25 rue Principale 50510 CERENCES	M. KAZANDJIAN François	30,00 €
<b>PSLA de COUTANCES</b>	Société civile de moyens	11 rue Ambroise Paré 50200 COUTANCES	M. DELOLY Frédéric	30,00 €
<b>PSLA de DEAUVILLE Côte Fleurie</b>	Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires (SISA)	Maison Médicale CréActive Place - BP 2292 14800 DEAUVILLE	M. SAINMONT Nicolas	30,00 €

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
<b>PSLA de LA HAYE DU PUIITS - Sisa Sabinius</b>	Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires (SISA)	9 rue des Aubépines LA HAYE DU PUIITS 50250 LA HAYE	Mme ROULAND Emilie	30,00 €
<b>PSLA de L'AIGLE</b>	Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires (SISA)	1 rue du Pont du Moulin 61300 L'AIGLE	M. COLASSE Patrick	30,00 €
<b>PSLA de SAINT JAMES</b>	Société civile de moyens	13 route d'Antrain 50240 SAINT JAMES	M. MARCONNET David	30,00 €
<b>PSLA de VIMOUTIERS</b>	Association déclarée	13 rue de Châtelet 61120 VIMOUTIERS	Mme TCHODIBIA Marie-Agnès	30,00 €
<b>PSLA de VIRE du Bessin</b>	Association de type loi 1901	5 rue Notre Dame 14500 VIRE	M. DANNET Franck	30,00 €
<b>PSLA d'ORBEC</b>	SISA PSLA	Rue Josias Bérault 14290 ORBEC	M. PITHON Anni	30,00 €
<b>PSLA du Canton d'Honfleur</b>	Maison de santé Multi-sites	302 Chemin de la Butte 14600 EQUEMAUVILLE	M. DEYSINE Jean-Paul	30,00 €
<b>PSLA La Saire Médicale de CHERBOURG-EN-COTENTIN</b>	SISA	22 Rue du General Leclerc (Tourlaville) 50110 CHERBOURG-EN-COTENTIN	Mmes DRAGOMIR, MELAIN, CAUCHARD, DEGUARA, BARRIER, GENOUX-LUBAIN et GOUBERT	30,00 €
<b>SELARL d'Imagerie Métabolique 1450 (SIM 1450) Normandim</b>	SELARL	20 avenue Georges Guynemer 14052 CAEN CEDEX 4	M. GILLET Nicolas	30,00 €
<b>SELARL Maurice TUBIANA</b>	Société à Responsabilité Limitée (SARL)	20 avenue Capitaine Georges Guynemer 14000 CAEN	Mme PONTES Gaëlle	30,00 €
<b>SELAS Normedis Radiologie CAEN</b>	SELAS Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée	18 rue des Roquemonts 14000 CAEN	Mme CAEN Chloé	30,00 €
<b>Sextant 76 Association des Professionnels de Santé Libéraux Havrais</b>	Association de type loi 1901	Cabinet Charles Romme 118 avenue du 8 mai 1945 76610 LE HAVRE	M. BLONDET Matthieu	30,00 €



Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
<b>SISA SAINT GEORGES DE GROSEILLERS Pôle de Santé</b>	Sociétés Interprofessionnelles de Soins Ambulatoires	3 rue du Jardin 61100 SAINT GEORGES DES GROSEILLERS	Mme M. LESECQ Maryline PIERRE Christophe	30,00 €
<b>SOS Infirmiers de CAEN</b>	Association Loi 1901	10 Rue du Château d'eau 14000 CAEN	Mme LEBLANC Marion	30,00 €

### Collège C – Collège « Établissements Sociaux et Médico-Sociaux »

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
<b>AAJD Association Aide aux Adultes et aux Jeunes en Difficultés AGNEAUX</b>	Association loi de 1901 reconnue d'utilité publique	17 ROUTE DE COUTANCES BP 64 50180 AGNEAUX	M. FAURE Stanislas	4,12 €
<b>AAPA Association des Amis des Personnes Agées du Canton de CRIQUETOT L'ESNEVAL AAPA</b>	Etablissement Privé non lucratif	4 Route de Turretot 76280 CRIQUETOT L'ESNEVAL	M. DROUIN Thomas	4,12 €
<b>ACAIS - Association du Cotentin d'Aide et d'Intégration Sociale</b>	Association	1 rue Michel Petrucciani La Glacerie 50470 CHERBOURG EN COTENTIN	Mme GAUDRE Charlotte	4,12 €
<b>ACSEA - Association Calvadosienne pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte</b>	Association	1 Impasse des Ormes CS 80070 14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR	M. CORDIER Pascal	4,12 €
<b>ADAPEI 27</b>	Association Loi 1901	433 rue Jean Monnet CS 70355 27003 EVREUX	M. SERPETTE Jacques	4,12 €
<b>ADPEP Manche - Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public</b>	Association de type loi 1901	50 rue de la Poterne 50000 SAINT LÔ	Mme FOSSEY Françoise	4,12 €
<b>ADSEAM Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte de la Manche</b>	Association Loi 1901 non Reconnu d'Utilité Publique	64 rue de la Marne 50000 SAINT LO	M. MALHERBE Stéphane	4,12 €
<b>AMER - Association Médico Educative Rouennaise MONT CAUVAIRE</b>	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	Domaine du Fossé 76690 MONT CAUVAIRE	Mme TAUPIN Françoise	4,12 €

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
<b>APAEI du Bocage Virois et de la Suisse Normande VIRE</b>	Association Loi 1901	17 rue des Noës-Davy BP 50091 14504 VIRE CEDEX	M. REMONDIERE Luc	4,12 €
<b>APEER - Association Pour l'Éducation et la Réadaptation de TILLY</b>	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	2 Route de Vernon 27510 TILLY	Mme GUTTON Anne	4,12 €
<b>APF France Handicap d'HEROUVILLE SAINT CLAIR</b>	Association Loi 1901 reconnue d'utilité publique à but non lucratif	28 rue Bailey 14000 CAEN	M. MONFORT Hugues	4,12 €
<b>ASPEC - Accueil et Soins aux Personnes Epileptiques et Cérébro-lésées</b>	Association de type loi 1901	10 Chemin de la Grippé 61400 MORTAGNE AU PERCHE	Mme BEAUDOIRE Fanny	4,12 €
<b>Association d'Aide Rurale du Pays de Bray « La Brèche » FORGES LES EAUX</b>	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	15 bis Boulevard Nicolas Thiéssé 76440 FORGES LES EAUX	M. Cheik Elola	4,12 €
<b>Association du Grand Lieu</b>	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	19 rue du Maquis Surcouf Logements 1 et2 27260 EPAIGNES	M. THAILHADE Philippe	4,12 €
<b>Association Gaston Mialaret</b>	Association Medico Sociale	4 Rue Raymonde Bail - Zae Fresnel 14000 CAEN	M. LEMAITRE Florent	4,12 €
<b>Association La Pommeraie Jean Vanier CRIQUETOT-L'ESNEVAL</b>	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	4 Route de Turretot 76280 CRIQUETOT-L'ESNEVAL	M. DROUIN Thomas	4,12 €
<b>Association Le Pré de la Bataille de ROUEN</b>	Association Loi 1901 reconnue d'utilité publique	39 rue du Pré de la Bataille 76000 ROUEN	Mme LION Sophie	4,12 €
<b>Association Maison de Retraite de MARIGNY LE LOZON</b>	Etablissement Privé à but non lucratif	36 rue du 13 juin 1944 50570 MARIGNY LE LOZON	Mme LEROUGE Carole	4,12 €

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
<b>Association Sainte Marie - Saint Joseph</b>	Association de type loi 1901	175 BD de l'Yser 76000 ROUEN	Mme THIERRY Caroline	4,12 €
<b>CCAS de CAEN - EHPAD CAEN Mathilde de Normandie</b>	Centre Communal d'Action Sociale	45 rue de Bernières CS 80225 14012 CAEN CEDEX 1	Mme MENARD Charlotte	4,12 €
<b>CCAS de CHERBOURG EN COTENTIN</b>	Centre communal d'action sociale (CCAS)	Hôtel de Ville 10 place Napoléon - BP 808 50108 CHERBOURG EN COTENTIN	M. ARRIVE Benoît	4,12 €
<b>CCAS de COUTANCES</b>	Etablissement public	15 rue du Palais de Justice 50200 COUTANCES	Mme FOURNIER Delphine	4,12 €
<b>CCAS de SAINT LO</b>	Etablissement Public Communal Administratif	7 rue Jean Dubois CS 17008 50008 SAINT LO CEDEX	Mme LEJEUNE Emmanuelle	4,12 €
<b>CCAS d'EVREUX</b>	Etablissement Public	16 rue de la Petite Cité CS 70186 27001 EVREUX CEDEX	M. DESGARDIN Benjamin	4,12 €
<b>CHAG de PACY SUR EURE Centre d'Hébergement et d'Accompagnement Gérontologique</b>	Établissement public social et médico-social	57 Rue Aristide Briand 27120 PACY SUR EURE	M. TRIQUET Jérôme	4,12 €
<b>CIAS Centre Intercommunal d'Action Sociale Centre Manche LA HAYE</b>	Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS)	20 rue des Aubépines 50250 LA HAYE	Mme BROCHARD Michèle	4,12 €
<b>CIAS des Pays de l'Aigle</b>	Centre communal d'action sociale (CCAS)	5 place du Parc 61300 L'AIGLE	M. SELIER Jean	4,12 €
<b>CROP - Centre Ressource de l'Ouïe et de la Parole</b>	Association déclarée	6 avenue de Glattbach 14760 BRETTEVILLE SUR ODON	M. BISCAY Philippe	4,12 €
<b>CSSR de BAGNOLE DE L'ORNE Le Parc - UGECAM</b>	Régime général de sécurité sociale	32 avenue du Docteur Joly 61140 BAGNOLES DE L'ORNE	M LEYENDECKER Gilles	4,12 €

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
<b>EHPAD d'AGON COUTAINVILLE Le Chanteur</b>	Etablissement Social et Médico-Social Communal	21 rue Fernand Lechanteur 50230 AGON COUTAINVILLE	M. BENSMINA Amar	4,12 €
<b>EHPAD d'ALENCON Charles Aveline (CIAS d'Alençon)</b>	Établissement social et médico-social intercommunal	35 avenue Winston Churchill 61000 ALENCON	M. BLOTTIERE Patrick	4,12 €
<b>EHPAD d'ALENCON La Sénatorerie ORPEA</b>	Société Anonyme (SA)	15 rue de la Sénatorerie 61000 ALENÇON	Mme PRIMA Stéphanie	4,12 €
<b>EHPAD d'ARGENCES Fondation Letavernier Pitrou</b>	Etablissement Social et Médico-Social Communal	17 Route de Troarn Le Fresne 14370 ARGENCES	Mme LE DIZES Gaëlle	4,12 €
<b>EHPAD d'ARQUES LA BATAILLES Résidence La Varenne</b>	Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle (SASU)	21 rue Auguste Perret 76880 ARQUES LA BATAILLE	M. LECONTE Stéphane	4,12 €
<b>EHPAD d'ATHIS DE L'ORNE Le Sacré Cœur - Association Marguerite Guérin</b>	Association de type loi 1901	17 rue Guy Velay 61430 ATHIS DE L'ORNE	Mme MARTIN Nathalie	4,12 €
<b>EHPAD d'AUBE Résidence Opale Hom'Age</b>	Société par Actions Simplifiée (SAS)	Route de Brethel 61270 AUBE	M. CASSE Quentin	4,12 €
<b>EHPAD d'AUMALE Résidence du Duc</b>	Etablissement Social et Médico-social	3 Rue Soeur Badiou 76390 AUMALE	Mme DANSETTE Aline	4,12 €
<b>EHPAD d'AVRANCHES Maison du Saint Cœur de Marie</b>	Fondation	21 Rue du Dr Eugène Béchet 50300 AVRANCHES	Mme Soeur MARIE AGNES	4,12 €
<b>EHPAD d'AVRANCHES Résidence de Tonge Groupe DomusVi</b>	Société par Actions Simplifiée (SAS)	52 bis rue de Verdun 50300 AVRANCHES	Mme TROTTE Marie	4,12 €
<b>EHPAD de BEMECOURT L'Astérina</b>	Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle (SASU)	20 Chemin du Patrouillet 27160 BEMECOURT	Mme ROGER Micheline	4,12 €
<b>EHPAD de BIEVILLE-BEUVILLE Les Pervenches Hom'Age</b>	Société Anonyme	10 Rue des Petites Chaussées 14112 BIEVILLE-BEUVILLE	Mme LEGER Jennyfer	4,12 €
<b>EHPAD de BLANGY SUR BRESLES Résidence Massé de Cormeilles</b>	Établissement social et médico-social communal	8 Rue du Petit Fontaine 76340 BLANGY SUR BRESLES	M. DELIEZ Franck	4,12 €

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
<b>EHPAD de BOIS GUILLAUME Saint Antoine</b>	Société à responsabilité limitée (S.A.R.L.)	650 Rue R. Pinchon 76230 BOIS GUILLAUME	Mme LEMAISTRE	4,12 €
<b>EHPAD de BOIS L'EVEQUE Mishkane</b>	Etablissement mdico-social	3 rue Carouge 76160 BOIS L'EVEQUE	M. RIO Richard	4,12 €
<b>EHPAD de BONSECOURS Les Hautes Bruyères - Association Omeg'age</b>	Association Loi 1901 non reconnue d'Utilité Publique	17 rue Léon Lebourgeois 76240 BONSECOURS	M. CANINO Thierry	4,12 €
<b>EHPAD de BOURGUEBUS Emeraude Hom'Age</b>	Etablissement Privé à but lucratif	18 Rue des Blés d'Or 14540 BOURGUEBUS	Mme CORDRAY Sandrine	4,12 €
<b>EHPAD de BRECEY Les Merisiers</b>	Fonction Publique Territoriale	1 boulevard des Merisiers 50370 BRECEY	Mme HUCHET Marie-Paule	4,12 €
<b>EHPAD de BREHAL Péreau-Lejamtel</b>	Établissement social et médico-social intercommunal	21 rue du Rallye - BP38 50290 BREHAL	Mme HERVE Lucie	4,12 €
<b>EHPAD de BRETEUIL-SUR-ITON</b>	Etablissement public de santé	230 Rue du Général Leclerc 27160 BRETEUIL-SUR-ITON	M. TRELCAT Martin	4,12 €
<b>EHPAD de BRETTEVILLE SUR ODON Résidence Soleil</b>	Société anonyme	1-3 rue du Val 14760 BRETTEVILLE SUR ODON	M. MACHURET Patrick	4,12 €
<b>EHPAD de BRETTEVILLE-SUR-LAIZE Les Chanterelles</b>	Société à Responsabilité Limitée (SARL)	Route de Caillouet - Lieu dit La Moissonnière 14680 BRETTEVILLE SUR LAIZE	M. VINCLET Clément	4,12 €
<b>EHPAD de BRIONNE La Maison de Brionne</b>	Établissement social et médico-social communal	3 rue Jean Jaurès 27800 BRIONNE	Mme SAUVEPLANE Catherine	4,12 €
<b>EHPAD de BRIOUZE Notre Dame</b>	Association de type loi 1901	28 rue Saint Gervais 61220 BRIOUZE	Mme LE DANTEC Florence	4,12 €
<b>EHPAD de BUCHY Gilles Martin</b>	Établissement social et médico-social communal	397 Route de Rocquemont 76750 BUCHY	Mme GODEL Corinne	4,12 €
<b>EHPAD de CABOURG Les Héliades</b>	Association Loi de 1901	6C avenue des Dunettes 14390 CABOURG	M. DAVID Lionel	4,12 €

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
<b>EHPAD de CAEN Beaulieu ORPEA</b>	SA	53 Boulevard G. Pompidou 14000 CAEN	Mme MARABETI Sandrine	4,12 €
<b>EHPAD de CAEN Henry Dunant Croix Rouge Française</b>	Etablissement Privé à but non lucratif	15 rue Guillaume Trébutien 14000 CAEN	M. BEN HAMED Lionel	4,12 €
<b>EHPAD de CAEN Jean-Ferdinand de Saint Jean</b>	Établissement public de santé	19-21 rue Malfilâtre 14000 CAEN	Mme BERTIN Agnès	4,12 €
<b>EHPAD de CAEN La Demi-Lune Groupe DomusVi</b>	Société par Actions Simplifiée (SAS)	10 Avenue de Paris 14000 CAEN	M. KAPFER Gaëtan	4,12 €
<b>EHPAD de CAEN La Palmeraie Groupe DomusVi</b>	SAS	2 rue Renée Cassin 14000 CAEN	Mme GREGOIRE Emilie	4,12 €
<b>EHPAD de CAEN Résidence Les Rives Saint Nicolas ORPEA</b>	Société Anonyme	92 rue Saint Martin 14000 CAEN	Mme VARIN Laëtitia	4,12 €
<b>EHPAD de CAEN Saint Benoit</b>	Etablissement Privé à but non lucratif	6 rue de Malon 14000 CAEN	M. LOISON Joël	4,12 €
<b>EHPAD de CAGNY Les Orchidées</b>	Société à Responsabilité Limitée (SARL)	11 Rue de Grantôt 14630 CAGNY	M. VINCLET Clément	4,12 €
<b>EHPAD de CAMBERNON Résidence le Parc Fleuri</b>	Société à Responsabilité Limitée (SARL)	Hôtel Hébert 50200 CAMBERNON	M. PAYSANT Frédéric	4,12 €
<b>EHPAD de CARPIQUET La Résidence Médecis</b>	SAS	3 Chemin Rural de St Germain 14650 CARPIQUET	Mme NOURRY Anne-Laure	4,12 €
<b>EHPAD de CARQUEBUT</b>	Etablissement Social et Médico-Social Communal	6 rue Jacques Désiré Perrotte 50480 CARQUEBUT	M. PHILIPPE Emmanuel	4,12 €
<b>EHPAD de CARROUGES La Maison des Aînés</b>	Établissement social et médico-social communal	Rue Albert Louvel 61320 CARROUGES	M. PEAN Stéphane	4,12 €
<b>EHPAD de CAUDEBEC Lès ELBEUF Lecallier Leriche</b>	EPMS	168 rue du Général Giraud 76320 CAUDEBEC LES ELBEUF	Mme MEHEUT Valentine	4,12 €

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
<b>EHPAD de CAUMONT L'EVENTE La Vallée de l'Aure / Gustave Courbet</b>	Société par action simplifiée	5 impasse Boscop 14240 CAUMONT L'EVENTE	M. LEDOUBLEE Grégory	4,12 €
<b>EHPAD de CERENCES Lempérière-Lefébure</b>	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	25 rue principale 50510 CERENCES	M. LEMAITRE Stéphane	4,12 €
<b>EHPAD de CERISY LA FORET Résidence L'Abbaye</b>	Fondation reconnue d'utilité publique	13 Avenue 2ème Division Indian Head 50680 CERISY LA FORET	Mme MALAPEL Sophie	4,12 €
<b>EHPAD de CESNY-BOIS- HALBOUT Saint Jacques et Saint Christophe</b>	Établissement public de santé	3 rue de l'Hospice 14220 CESNY BOIS HALBOUT	Mme GUILLO Delphine	4,12 €
<b>EHPAD de CETON Résidence Neyret</b>	Société Anonyme (SA)	26 Rue Jean Moulin 61260 CETON	Mme NACHBAUR Nicole	4,12 €
<b>EHPAD de CHANU Les Tilleuls</b>	Établissement social et médico-social communal	2 Chemin des Pommiers 61800 CHANU	Mme BARBELIVIEN BUFFARD Caroline	4,12 €
<b>EHPAD de CHERBOURG EN COTENTIN La Demeure du Maupas</b>	SAS	16 rue du Maupas 50100 CHERBOURG EN COTENTIN	M. GUILLET Ghislain	4,12 €
<b>EHPAD de CHERBOURG EN COTENTIN Maison de La Bucaille</b>	Etablissement social et médico-social	7 rue de la Bucaille 50100 CHERBOURG EN COTENTIN	M. GUENEE Bertrand	4,12 €
<b>EHPAD de CHERBOURG- OCTEVILLE L'Ermitage</b>	Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)	40 avenue Etienne Lecarpentier 50100 CHERBOURG	Mme LEMERAY Estelle	4,12 €
<b>EHPAD de CLECY Le Beau Site</b>	Société à responsabilité limitée (S.A.R.L.)	Rue du Beau Site 14570 CLECY	Mme ANGER Chloé	4,12 €
<b>EHPAD de CONCHES-EN-OUCHÉ Les Reflets d'Argent</b>	Établissement public communal d'hospitalisation	86 Rue François Mitterrand 27190 CONCHES EN OUCHE	M. MINYEMECK André	4,12 €
<b>EHPAD de CONDE-EN- NORMANDIE Laurence de la Pierre</b>	Établissement public de santé	87 rue Saint Martin BP 90 14110 CONDE SUR NOIREAU	M. TROUCHAUD David	4,12 €

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
<b>EHPAD de CONDE-SUR-SARTHE</b> Résidence Arpège	Association de type loi 1901	10 rue des Artisans 61250 CONDE SUR SARTHE	M. RANNOU Bertrand	4,12 €
<b>EHPAD de COULONGES-SUR-SARTHE</b> Résidence Fleurie	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	Route de Coulonges 61170 COULONGES SUR SARTHE	M. BEUVIER Ludovic	4,12 €
<b>EHPAD de COURSEULLES-SUR-MER</b> Les Tilleuls	Association de type loi 1901	Lotissement les Tilleuls 14470 COURSEULLES SUR MER	M. DAHLAB Isaac	4,12 €
<b>EHPAD de COURSEULLES-SUR-MER</b> Résidence Westalia	Société Mutualiste	1 Chemin de la Délivrande 14470 COURSEULLES SUR MER	Mme SEON Pauline	4,12 €
<b>EHPAD de DEVILLE LES ROUEN</b> La Filandière	Établissement social et médico-social communal	4 rue Georges Herbert 76250 DEVILLE LES ROUEN	Mme PLAUD Isabelle	4,12 €
<b>EHPAD de DOUVRES LA DELIVRANDE</b> Intercommunal	Établissement social et médico-social intercommunal	6 rue de Bourgogne 14400 DOUVRES LA DELIVRANDE	Mme LE DIZES Gaëlle	4,12 €
<b>EHPAD de DOZULE</b> Résidence Topaze Hom'Age	Société par Actions Simplifiée (SAS)	2 rue Rocquépine 14430 DOZULE	Mme JAMES Karine	4,12 €
<b>EHPAD de DOZULE</b> Résidence Vallée d'Auge Groupe DomusVi	Société par Actions Simplifiée (SAS)	Avenue Michel d'Ornano 14430 DOZULE	Mme CHARLON Bénédicte	4,12 €
<b>EHPAD de DUCEY</b> Résidence Delivet	Établissement public de santé	Boulevard JB Delivet BP 31 50220 DUCEY	Mme BUTAULT Anne-Laure	4,12 €
<b>EHPAD de DUCLAIR L'Archipel</b>	Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes	89 Chemin Clarin Mustad 76480 DUCLAIR	M. DAYT Jean-Yves	4,12 €
<b>EHPAD de FAUVILLE EN CAUX</b> Résidence Bouic-Manoury	Établissement social et médico-social communal	373, rue Charles de Gaulle 76640 TERRE DE CAUX	Mme SCHRUB Sylvie	4,12 €
<b>EHPAD de FLERS</b> Les Hauts Vents	Association Loi 1901 non Reconnue d'Utilité Publique	31 rue Docteur Maubert 61100 FLERS	M. RANNOU Bertrand	4,12 €
<b>EHPAD de FLEURY SUR ORNE</b> Le Florilège	Etablissement Privé à but lucratif	26 Grande Rue 14123 FLEURY SUR ORNE	M. VILLEROY Samuel	4,12 €
<b>EHPAD de FONTENAY LE PESNEL</b> Les Deux Fontaines Hom'Age	Société par Actions Simplifiée (SAS)	15 Route de Tilly Sur Seullas 14250 FONTENAY LE PESNEL	M. RENOUE Thomas	4,12 €

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
<b>EHPAD de FORGES LES EAUX Fondation Beaufile</b>	Etablissement Social et Médico-social	7 Boulevard Nicolas Thiessé 76440 FORGES LES EAUX	Mme DANSETTE Aline	4,12 €
<b>EHPAD de FRESNAY SUR SARTHE Les Frênes - Les Châtaigniers</b>	EPSMS	43 rue de Spilsby 72130 FRESNAY SUR SARTHE	Mme KAKOL Michèle	4,12 €
<b>EHPAD de GAILLEFONTAINE Lefebvre-Blondel-Dubus</b>	Etablissement Social et Médico-social	Place Lefebvre Blondel 76870 GAILLEFONTAINE	Mme DANSETTE Aline	4,12 €
<b>EHPAD de GRAINVILLE LA TEINTURIERE Anne-Françoise Leboulz</b>	Établissement social et médico-social communal	5 Rue des Écoles 76450 GRAINVILLE-LA- TEINTURIERE	Mme SCHRUB Sylvie	4,12 €
<b>EHPAD de GRAND QUEVILLY Les Jardins de Matisse</b>	Etablissement Social et Médico-social	1 Rue Albert Lebour 76120 GRAND QUEVILLY	M. VENARD Jean-Marc	4,12 €
<b>EHPAD de GRANVILLE L'Émeraude ORPEA</b>	Société Anonyme (SA)	225 Rue Jeanne Jugan 50400 GRANVILLE	Mme MOY Magaly	4,12 €
<b>EHPAD de GRANVILLE Saint Gabriel</b>	Etablissement Privé à but lucratif	54 rue Jean Rostand 50400 GRANVILLE	M. PAYSANT Frédéric	4,12 €
<b>EHPAD de LA CHAPELLE D'ANDAINE Résidence l'Orée des Bois</b>	Établissement public de santé	42 rue de Bagnoles 61140 LA CHAPELLE D'ANDAINE	M. VIVIER Laurent	4,12 €
<b>EHPAD de LA COUTURE BOUSSEY Les Rives d'Or ORPEA</b>	Société Anonyme	37 rue de Serez 27750 LA COUTURE BOUSSEY	M. MOULIN Pierre-Olivier	4,12 €
<b>EHPAD de LA FERRIERE AUX ETANGS Sainte-Anne</b>	Association privée à but non lucratif	44 rue de Flers 61450 LA FERRIERE AUX ETANGS	M. LE BARRON Sandrine	4,12 €
<b>EHPAD de LA FEUILLIE Résidence Noury</b>	Établissement social et médico-social communal	95 Route de Rouen 76220 LA FEUILLIE	Mme GODEL Corinne	4,12 €
<b>EHPAD de LA GLACERIE Le Clos à Froment</b>	Etablissement Privé à but non lucratif	Rue Pierre et Marie Curie 50470 LA GLACERIE	Mme LEMERAY Estelle	4,12 €
<b>EHPAD de LA HAYE-PESNEL Georges Peuvrel</b>	Établissement social et médico-social communal	9 avenue Ernest Corbin 50320 LA HAYE PESNEL	Mme HERVE Lucie	4,12 €

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
<b>EHPAD de LE BREUIL-EN-AUGE Les Bougainvillées</b>	Etablissement Privé à but lucratif	Le Plessis 14130 LE BREUIL EN AUGE	M. LEPAGE Clément	4,12 €
<b>EHPAD de LE DESERT Les Elides</b>	SAS	1 La Touperrerie 50620 LE DESERT	M. PAYSANT Frédéric	4,12 €
<b>EHPAD de LE HOULME La Source</b>	Centre communal d'action sociale (CCAS)	8 Rue du 8 Mai 1945 - BP31 76770 LE HOULME	Mme DAMAS Claudine	4,12 €
<b>EHPAD de LE MESNIL-ESNARD Moulin des Prés</b>	Etablissement Social et Médico-Social Communal	7 rue de Saintonge 76240 LE MESNIL-ESNARD	Mme SCHILHANECK Kiefer	4,12 €
<b>EHPAD de LE MOLAY-LITTRY Harmonie</b>	Société par Actions Simplifiée (SAS)	Route de Tournières 14330 LE MOLAY LITTRY	M. LEMARCHAND Mathieu	4,12 €
<b>EHPAD de LE PIN LA GARENNE La Pellonnière</b>	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	3 rue Chanceaux 61400 LE PIN LA GARENNE	Mme BACHELIER Michèle	4,12 €
<b>EHPAD de LE SAP Audelin Lejeune</b>	Association de type loi 1901	38 rue du Bois Besnard 61470 LE SAP	Mme ROBILLARD Joëlle	4,12 €
<b>EHPAD de LE SAP Le Grand Jardin</b>	Société à responsabilité limitée unipersonnelle	La Louvetière 61470 LE SAP	Mme NAVARRETE Brigitte	4,12 €
<b>EHPAD de LE VAUDREUIL Les Rivalières</b>	Société par Actions Simplifiées	80 rue Sainte-Marguerite 27100 LE VAUDREUIL	Mme VINCENT Christine	4,12 €
<b>EHPAD de LES MOUTIERS-EN-CINGLAIS Les Opalines</b>	Société à responsabilité limitée (S.A.R.L.)	1200 Route de Thury Harcourt 14220 LES MOUTIERS EN CINGLAIS	Mme TURPIN Emilie	4,12 €
<b>EHPAD de LIVAROT Saint Joseph</b>	Association de type loi 1901	55 rue du Général Leclerc 14140 LIVAROT	Mme MEDES Claude	4,12 €
<b>EHPAD de LONGNY-AU-PERCHE La Providence - Association Marguerite Guérin</b>	Association de type loi 1901	2 rue du Docteur Jean Vivarès 61290 LONGNY AU PERCHE	Mme BÂTARD Marie-Ange	4,12 €
<b>EHPAD de LOUVIGNY La Maison du Coudrier</b>	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	1 rue Robert Capa 14111 LOUVIGNY	Mme FERREY Clara	4,12 €

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
<b>EHPAD de LUC-SUR-MER Emera Côte de Nacre</b>	Etablissement Privé à but lucratif	12 rue Marin Labbé 14530 LUC SUR MER	Mme FRAYSSE Sophie	4,12 €
<b>EHPAD de LUNERAY Résidence Albert Jean</b>	Etablissement Social et Médico-social	5 Rue du Val Midrac 76810 LUNERAY	Mme BILLARD Valérie	4,12 €
<b>EHPAD de LYONS-LA-FORET Les Jardins</b>	Autre établissement public local à caractère administratif	4 Chemin Ste Croix Mesnil 27480 LYONS LA FORET	Mme CARDALIAGUET Marianne	4,12 €
<b>EHPAD de MAROMME Le Trait d'Union du Cailly</b>	Etablissement public local social et médico-social	16 rue de la République 76150 MAROMME	Mme MONGAUX-MASSE Marie-Pascale	4,12 €
<b>EHPAD de MEZIDON VALLEE D'AUGE Anaïs Les Marronniers</b>	Fondation	21 rue La Bruyère 14270 MEZIDON VALLEE D'AUGE	M. BERTOU Thierry	4,12 €
<b>EHPAD de MONT SAINT AIGNAN Les Iliades</b>	Société anonyme	24 chemin de la planquette 76130 MONT SAINT AIGNAN	Mme BOUIHOL Nathalie	4,12 €
<b>EHPAD de MORGNY LA POMMERAYE Les Trois Hameaux</b>	SAS	664 rue du Calvaire 76750 MORGNY LA POMMERAYE	M. BOUET Jérôme	4,12 €
<b>EHPAD de MORTEAUX COULIBOEUF Les Lys Blancs</b>	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	Place de l'Eglise 14620 MORTEAUX COULIBOEUF	Mme LEBIGRE Danièle	4,12 €
<b>EHPAD de PASSAIS Les Myosotis</b>	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	2 Chemin de la Ronnerie 61350 PASSAIS	Mme LE BARRON Sandrine	4,12 €
<b>EHPAD de PERCY Résidence des Eglantines</b>	Etablissement Social et Médico-Social Communal	14 rue St Martin 50410 PERCY	M. BROSSAT Jean-Michel	4,12 €
<b>EHPAD de PERIERS Résidence Anaïs De Groucy</b>	Établissement public communal d'hospitalisation	10 Rue Bastogne - BP 28 50190 PERIERS	M. BERTHE Pierre	4,12 €
<b>EHPAD de PORT EN BESSIN HUPPAIN Les Embruns - Croix Rouge Française</b>	Association Loi 191 Reconnu d'Utilité Publique	Route de Grandcamp Maisy 14520 PORT EN BESSIN HUPPAIN	M. EUDE Stéphane	4,12 €
<b>EHPAD de REFFUVEILLE Les Tilleuls</b>	Centre Intercommunal d'Action Sociale	Le Bourg 50520 REFFUVEILLE	Mme HUCHET Marie-Paule	4,12 €

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
<b>EHPAD de RIVES EN SEINE Maurice Collet</b>	Établissement social et médico-social communal	3 Avenue Winston Churchill 76490 CAUDEBEC EN CAUX	M. BAVARD Bruno	4,12 €
<b>EHPAD de ROGERVILLE Saint Joseph</b>	Association à but non lucratif	20 rue du Père Arson 76700 ROGERVILLE	Mme DALLET Anne	4,12 €
<b>EHPAD de ROUEN Fondation Lamauve</b>	Association Loi 1901 reconnue d'utilité publique	101 rue du Renard 76000 ROUEN	Mme LEMOINE Fabienne	4,12 €
<b>EHPAD de ROUEN Foyer Saint Joseph</b>	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	2 rue de la Cage 76000 ROUEN	M. LEROY Thierry	4,12 €
<b>EHPAD de ROUEN La Pleiade</b>	Centre communal d'action sociale (CCAS)	16 Rue Jacques Fourray 76100 ROUEN	Mme FOLLIOU Caroline	4,12 €
<b>EHPAD de ROUEN Les Sapins</b>	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	22 Allée Charles Gros 76000 ROUEN	M. POISSON Johann	4,12 €
<b>EHPAD de ROUEN Tiers Temps</b>	Société à responsabilité limitée (S.A.R.L.)	86-88 Rue des Bons Enfants 76000 ROUEN	Mme CHARNET Sonia	4,12 €
<b>EHPAD de RUGLES André Couturier</b>	Etablissement public de santé	Rue de l'Hôpital 27250 RUGLES	M. TRELCAU Martin	4,12 €
<b>EHPAD de SAINT AIGNAN DE CRAMESNIL Le Belvédère</b>	Société à responsabilité limitée (S.A.R.L.)	4 rue des Marronniers 14540 SAINT AIGNAN DE CRAMESNIL	M. MICHENAUD Louis	4,12 €
<b>EHPAD de SAINT ANDRE DE L'EURE Le Bois La Rose</b>	SAS	6 rue du Clos Bourdin 27220 SAINT ANDRE DE L'EURE	M. Jeremy MARTINEZ	4,12 €
<b>EHPAD de SAINT ARNOULT Le Parc de la Touques</b>	Société par Actions Simplifiée (SAS)	Avenue Michel d'Ornano Saint-Arnoult 14800 DEAUVILLE	Mme LEBLANC Annick	4,12 €
<b>EHPAD de SAINT CLAIR SUR L'ELLE La Demeure Saint-Clair</b>	EURL	17 rue de la Libération 50680 SAINT CLAIR SUR L'ELLE	Mme ARAMINTHE Maryse	4,12 €
<b>EHPAD de SAINT CRESPIN Résidence de la scie</b>	Etablissement Social et Médico-social	2 Route des Vergers 76590 SAINT CRESPIN	Mme CHARDRON Lucie	4,12 €

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
<b>EHPAD de SAINT CYR DU RONCERAY Ma Providence</b>	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	32 Rue de Coplestone 14290 SAINT-CYR-DU-RONCERAY	Mme LEBAILLY Julie	4,12 €
<b>EHPAD de SAINT DESIR Résidence La Barillière</b>	SASU	57 rue de l'Oppidum 14100 SAINT-DESIR	Mme KEHIL Inès	4,12 €
<b>EHPAD de SAINT ETIENNE DU ROUVRAY Château Blanc ProBTP</b>	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	Périphérique Wallon BP 87 76800 SAINT ETIENNE DU ROUVRAY	Mme DE POMMERY Laurence	4,12 €
<b>EHPAD de SAINT ETIENNE DU ROUVRAY Michel Grandpierre - MBV</b>	Société mutualiste	1 Bis Avenue du Val l'Abbé 76800 SAINT ETIENNE DU ROUVRAY	Mme DA CUNHA LEAL Sandrine	4,12 €
<b>EHPAD de SAINT GATIEN Groupe DomusVi</b>	SAS	2 Rue des Brioleurs 14130 SAINT-GATIEN-DES-BOIS	Mme GOSSET Emeline	4,12 €
<b>EHPAD de SAINT GEORGES DES GROSEILLERS l'Horizon</b>	SAS	17 Rue de la Garenne 61100 SAINT GEORGES DES GROSEILLERS	Mme ARAMINTHE Maryse	4,12 €
<b>EHPAD de SAINT LO Anne Leroy</b>	Etablissement Privé à but non lucratif	65 rue de Baltimore 50008 SAINT LO	M. LECAPLAIN Dominique	4,12 €
<b>EHPAD de SAINT LO La Demeure du Bois Ardent</b>	Société Anonyme	780 Rue de l'Exode 50000 SAINT LO	Mme LEPELLETIER Virginie	4,12 €
<b>EHPAD de SAINT PAIR SUR MER Maison Saint Michel</b>	SAS	174 rue Saint Michel 50380 SAINT PAIR SUR MER	Mme ADONEL Sophie	4,12 €
<b>EHPAD de SAINT PIERRE DE BOSGUERARD Le Bosguerard ORPEA</b>	Société Anonyme	7 rue Marie de Vaudémont 27370 SAINT PIERRE DE BOSGUEARD	M. LE NOE Jérémy	4,12 €
<b>EHPAD de SAINT PIERRE DES NIDS Casteran</b>	Centre communal d'action sociale (CCAS)	18 Rue Dr Poirier 53370 SAINT PIERRE DES NIDS	Mme SENFARA Katia	4,12 €
<b>EHPAD de SAINT PIERRE SUR DIVES La Mesnie</b>	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	Rue des Peupliers 14170 SAINT PIERRE SUR DIVES	M. ANFRY Olivier	4,12 €

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
<b>EHPAD de SAINT SAENS Résidence d'Eawy</b>	Établissement social et médico-social communal	Rue Auguste Guérin - BP 38 76680 SAINT SAENS	Mme LE GUEN Florence	4,12 €
<b>EHPAD de SAINT SAUVEUR LE VICOMTE Les Lices-Jourdan</b>	Établissement social et médico-social départemental	17 rue des Lices 50390 SAINT SAUVEUR LE VICOMTE	M. GUILARD Christophe	4,12 €
<b>EHPAD de SAINT SEVER CALVADOS La Roseraie et SSIAD</b>	Etablissement public local social et médico-social	25 rue de la Gare 14380 SAINT SEVER CALVADOS	Mme ABIDOS DINA	4,12 €
<b>EHPAD de SAINT VAAST LA HOUGUE Val de Saire</b>	Etablissement Social et Médico-Social Communal	2 Rue du 8 MAI 1945 50550 SAINT VAAST LA HOUGUE	M. Guillaume HURET	4,12 €
<b>EHPAD de SAINT VIGOR LE GRAND Résidence Les Hauts de l'Aure Groupe DomusVi</b>	Société en nom collectif	1 rue de la Pigache 14400 SAINT VIGOR LE GRAND	M. LEPELIER Philippe	4,12 €
<b>EHPAD de SAINTE MERE EGLISE</b>	Établissement social et médico-social communal	11 rue du Général Gavin 50480 SAINTE MERE EGLISE	M. PHILIPPE Emmanuel	4,12 €
<b>EHPAD de SARTILLY Résidence Au Bon Accueil</b>	Établissement social et médico-social communal	18 rue de la Chatellerie - BP 19 50300 SARTILLY BAIE BOCAGE	Mme HERVE Lucie	4,12 €
<b>EHPAD de SASSETOT LE MAUCONDUIT Les Pâquerettes</b>	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	4 rue du Moulin 76540 SASSETOT LE MAUCONDUIT	M. DESMIDT Jacques	4,12 €
<b>EHPAD de SEES Anaïs</b>	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	32 rue Eiffel - CS 50287 61008 ALENCON CEDEX	M. BRUEL Pascal	4,12 €
<b>EHPAD de SEES Miséricorde</b>	EHPAD à but on lucratif	60b rue d'Argentré 61500 SEES	M. DISPA François	4,12 €
<b>EHPAD de SOURDEVAL Saint Joseph</b>	Fondation reconnue d'utilité publique	24 avenue du Maréchal Foch BP 609 50150 SOURDEVAL	Mme LEPETIT Karine	4,12 €
<b>EHPAD de THAON Résidence du Parc Hom'Age</b>	Etablissement Privé à but lucratif	Rue du Château d'eau 14860 THAON	Mme DAVENET Séverine	4,12 €

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
<b>EHPAD de THURY HARCOURT LE HOM Asile de Marie</b>	Etablissement Privé à but non lucratif	72-74 rue de Condé 14220 THURY HARCOURT	Mme HUCK Marie-Céline	4,12 €
<b>EHPAD de TINCHEBRAY Les Epicéas</b>	Établissement social et médico-social communal	14 rue Xavier Onfray - BP 14 61800 TINCHEBRAY	Mme SABLE Audrey	4,12 €
<b>EHPAD de TORIGNY-LES-VILLES La Clairière des Bernardins</b>	Établissement social et médico-social communal	5 rue des Bernardins 50160 TORIGNY SUR VIRE	Mme COUEFFEUR Lise	4,12 €
<b>EHPAD de TOUROUVRE Les Laurentides</b>	Association déclarée	Le Portail 61190 TOUROUVRE	M. CARTEL Yvan	4,12 €
<b>EHPAD de TOURVILLE-LA-RIVIERE Les Jonquilles</b>	Centre communal d'action sociale (CCAS)	2 Rue Jean Moulin 76410 TOURVILLE LA RIVIERE	Mme MOLNAR Jeanine	4,12 €
<b>EHPAD de TREVIERES L'Hexagone</b>	Etablissement Privé à but lucratif	5 route du Molay-Littry 14710 TREVIERES	Mme GOHEL Françoise	4,12 €
<b>EHPAD de TROARN Saint Vincent de Paul</b>	Etablissement Social et Médico-Social Communal	88 Rue de Rouen 14670 TROARN	Mme DELCOURT Pauline	4,12 €
<b>EHPAD de TROUVILLE-SUR-MER Normandia</b>	Société par Actions Simplifiée (SAS)	Route d'aguesseau 14360 TROUVILLE SUR MER	Mme LE CORR Emilie	4,12 €
<b>EHPAD de TRUN Pierre Wadier</b>	Établissement public de santé	69 rue de la République 61160 TRUN	Mme LEVY Sarah	4,12 €
<b>EHPAD de VASSY-VALDALLERE Résidence René Castel (Les Demeures des Glycines)</b>	Société par Actions Simplifiée (SAS)	11 rue du Moulin 14410 VASSY	Mme BOUDOU Eve	4,12 €
<b>EHPAD de VILLERS-BOCAGE La Maison de Jeanne</b>	Établissement public de santé	13 rue Pierre Curie BP 50 14310 VILLERS-BOCAGE	Mme GAMBIER Elise	4,12 €
<b>EHPAD de VIMOUTIERS Résidence de La Vie</b>	SAS	Route d'Orbec 61120 VIMOUTIERS	Mme AVELINE Claire	4,12 €
<b>EHPAD de VIRE Symphonia</b>	Société anonyme	Colline Les Mancellières 14500 VIRE	Mme LEMARCHAND Véronique	4,12 €

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
<b>EHPAD d'ECOUCHE</b>	Établissement social et médico-social communal	4 avenue Léon Labbé 61150 ECOUCHE	Mme LEVY Sarah	4,12 €
<b>EHPAD d'ECOUIS Les Quatre Vents</b>	Etablissement médico-Social public autonome	Route du Moulinet BP 6 27440 ECOUIS	Mme CARDALIAGUET Marianne	4,12 €
<b>EHPAD d'ELBEUF La Ruche - Croix Rouge Française</b>	Etablissement Privé non lucratif	19/21 Rue Lazare Hoche 76500 ELBEUF	Mme CACHOUX Sophie	4,12 €
<b>EHPAD d'ELLON Beau Soleil</b>	Etablissement Privé à but lucratif	Les Castelets 14250 ELLON	Mme FALLET Claudia	4,12 €
<b>EHPAD d'ENVERMEU Lemarchand</b>	Etablissement social et médico-social	10 place de l'Eglise 76630 ENVERMEU	Mme CHARDRON Lucie	4,12 €
<b>EHPAD d'ETRETAT Etoile du Matin</b>	SAS	Rue Damilaville BP 31 76790 ETRETAT	Mme DUMONTIER Aurélie	4,12 €
<b>EHPAD d'EVREUX Villa la Providence Groupe Colisée</b>	SASU Société par actions simplifiée à associé unique	2/4 rue du Docteur Roux 27000 EVREUX	Mme FABULET Céline	4,12 €
<b>EHPAD d'HARCOURT Maison d'Harcourt</b>	Établissement social et médico-social communal	4 Place Françoise de Brancas 27800 HARCOURT	Mme SAUVEPLANE Catherine	4,12 €
<b>EHPAD d'HEROUVILLE-SAINT-CLAIR Asialys</b>	Société Mutualiste	101 Avenue de la 3ème Division Britannique 14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR	Mme LE GUEN Elodie	4,12 €
<b>EHPAD d'ISIGNY-SUR-MER Saint Joseph</b>	Etablissement Social et Médico-Social Communal	5 Avenue de la Tour du Pin 14230 ISIGNY SUR MER	Mme VINCENT Sophie	4,12 €
<b>EHPAD d'IVRY-LA-BATAILLE La Verte Colline - Association l'Agora</b>	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	44 T Rue de Garennes 27540 IVRY LA BATAILLE	Mme PRIOLLAUD Corinne	4,12 €
<b>EHPAD d'OCCAGNES Saint Vincent de Paul</b>	Association de type loi 1901	2 La Grande Rue 61200 OCCAGNES	Mme JEANNE Pascale	4,12 €
<b>EHPAD d'OUISTREHAM Rivabel'Age</b>	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	5 avenue Colonel Dawson - BP 111 14150 OUISTREHAM	Mme ALOREND Gaëlle	4,12 €

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
<b>EHPAD du TREPORT Jean Ferrat</b>	Etablissement Social et Médico-social	89 Rue du Docteur Pépin 76470 LE TREPORT	Mme HACQUIN-POITEVIN Isabelle	4,12 €
<b>EHPAD d'YVETOT Résidence Les Dames Blanches</b>	Fondation	8 Rue du Champs de Mars 76190 YVETOT	M. DAYT Jean-Yves	4,12 €
<b>EHPAD Publics du Havre Les Escales</b>	Établissement social et médico-social départemental	46 Rue Marc Orlan 76086 LE HAVRE	Mme PARIS Anne	4,12 €
<b>EPA Helen Keller LE HAVRE - Etablissement Public Autonome</b>	Etablissement public local social et médico-social	49 rue Saint Just BP 9049 76072 LE HAVRE CEDEX	Mme HARITCHABALET Clothilde	4,12 €
<b>EPMS d'AUNAY-SUR-ODON La Clairière</b>	Etablissement public local social et médico-social	Rue de la Fauçerie Aunay-sur-Odon 14260 LES MONTS D'AUNAY	M. KERFOURN Jean-Marie	4,12 €
<b>EPMS d'ORBEC Marie du Merle</b>	Etablissement public local social et médico-social	Rue de la Source 14290 ORBEC	M. BOUGAUT Nicolas	4,12 €
<b>EPSM de BARENTON les 4 Provinces d'Elisabeth Vézard</b>	Etablissement social et médico-social départemental	162 rue de Montéglise 50720 BARENTON	M. VIVIER Laurent	4,12 €
<b>Etablissement Public Départemental de GRUGNY</b>	Établissement social et médico-social départemental	634 rue André Martin 76690 GRUGNY	Mme MAIRY Mathilde	4,12 €
<b>FAM de SAINT NICOLAS D'ALIERMONT La Margotiere APEI Région Dieppoise</b>	Association Loi 1901 privée à but non lucratif	Route de Saint-Aubin 76510 SAINT NICOLAS D'ALIERMONT	Mme COUVERT Nancy	4,12 €
<b>Fondation John Bost Val de Seine (FAM-MAS Sarepta et MAS Magdala)</b>	Fondation	29 Avenue Maréchal Foch 78300 POISSY	Mme ANTONINI-CASTERA Hélène	4,12 €
<b>GCSMS Inter-établissements du Sud Manche - MAIA Sud Manche - EHPAD de REFFUVEILLE</b>	Groupement de coopération sanitaire à gestion publique	Boulevard JB Delivet BP 31 50220 DUCEY	Mme BUTAULT Anne-Laure	4,12 €

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
<b>GRANVILLE Santé SSIAD</b>	Association Loi 1901 non Reconnue d'Utilité Publique	304 rue du Québec 50440 GRANVILLE	Mme LEBASLE Marlène	4,12 €
<b>IDEFHI de CANTELEU Institut Départemental de l'Enfance de la Famille et du Handicap pour l'Insertion</b>	Établissement social et médico-social départemental	Route de Sahurs - BP 4 76380 CANTELEU	Mme FLAMENT Mylène	4,12 €
<b>IMS de BOLBEC</b>	Établissement social et médico-social intercommunal	62 Avenue Louis Debray - BP 60152 76210 BOLBEC	M. DANOS Thierry	4,12 €
<b>ITEP Les Hogues - Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique</b>	Régime général de sécurité sociale	St Léonard 76400 FECAMP	M. LAPLACE Sylvain	4,12 €
<b>Korian d'ALENCON Le Diamant - STEIFA - EIFA</b>	Société par Actions Simplifiée (SAS)	rue de Bretagne Lotissement Domaine de La Brebiette 61100 ALENCON	M. SIGNABOUT Frédéric	4,12 €
<b>Korian de BOIS-GUILLAUME BIHOREL Villa Saint Do - STEIGA - EIGA</b>	Société à responsabilité limitée (S.A.R.L.)	125 avenue du Maréchal Juin 76230 BOIS-GUILLAUME BIHOREL	Mme ACHAMMACHI Hanaâ	4,12 €
<b>Korian de BRETEUIL-SUR-ITON Ville en Vert - STEHBA - EHBA</b>	Société à responsabilité limitée (S.A.R.L.)	175 route de Bémécourt 27161 BRETEUIL SUR ITON	Mme VALLEE Cécilia	4,12 €
<b>Korian de BUEIL Val Aux Fleurs - STE181 - E181</b>	SARL unipersonnelle	67 Grande Rue 27730 BUEIL	Mme RENOUE Sabine	4,12 €
<b>Korian de GRAINVILLE-SUR-ODON Reine Mathilde - STEIEA - EIEA</b>	Société anonyme	4 rue des Hauts Vents 14210 GRAINVILLE SUR ODON	M. LERAT Mathieu	4,12 €
<b>Korian de LE TEILLEUL Rive de Sélune - STEVOA - EIHA</b>	EHPAD privé à but lucratif	4 rue du collège 50640 LE TEILLEUL	Mme LEGRAND Carine	4,12 €

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
<b>Korian de LISIEUX Villa Bérat - STEFMA - EIBB</b>	Société anonyme	70 rue Général Leclerc 14100 LISIEUX	Mme PAPIER Nathalie	4,12 €
<b>Korian de LOUVIERS Résidence L'Ermitage</b>	Etablissement Privé à But Lucratif	25 boulevard Georges Clemenceau 27400 LOUVIERS	M. VEILLARD Antoine	4,12 €
<b>Korian de MONTIVILLIERS Les Hauts de l'Abbaye - MEDO - EHZA</b>	Société par Actions Simplifiée (SAS)	7 Rue des Verdiers - ZAC du Domaine de la Vallée 76290 MONTIVILLIERS	M. LABALME Philippe	4,12 €
<b>Korian de ROUEN Le Jardin - STEFMA - EHQB</b>	Société anonyme	121 Avenue des Martyrs de la Résistance 76100 ROUEN	M. BURDEZY Stéphane	4,12 €
<b>Korian de ROUEN Les Cent Clochers</b>	Société par Actions Simplifiée (SAS)	21 Place de l'église Saint Sever 76100 ROUEN	Mme BERNEVAL Gilles	4,12 €
<b>Korian de RUGLES La Risle - MF - E081</b>	EHPAD privé à but lucratif	rue Jean Moulin 27250 RUGLES	Mme ORBACH Michelle	4,12 €
<b>Korian de VERNON Nymphéas Bleus - STEFMA - EHVB</b>	Société anonyme	15 Avenue Pierre Mendès France 27200 VERNON	Mme DOURVILLE Sophie	4,12 €
<b>Korian d'EQUEURDREVILLE La Goélette MEDO - EHGA</b>	Société par Actions Simplifiée (SAS)	rue Surcouf 50120 EQUEURDREVILLE- HAINNEVILLE	Mme BACON Jocelyne	4,12 €
<b>Korian d'EVRECY Les Rives de l'Odon MF - E143</b>	Société anonyme	Rue du Champ Rouget 14210 EVRECY	Mme LEGRAND Carine	4,12 €
<b>LADAPT CAUDEBEC LES ELBEUF</b>	Association	624 rue Faidherbe 76320 CAUDEBEC LES ELBEUF	M. MOREAU Jean-Philippe	4,12 €
<b>Les Papillons Blancs PONT D'AUDEMÉR et Cantons de La Risle</b>	Association à but non lucratif	4 avenue de l'Europe 27500 PONT D'AUDEMÉR	M. CARON Guillaume	4,12 €
<b>Les Petites Sœurs Des Pauvres CAEN</b>	Congrégation	7 rue Porte Millet 14000 CAEN	Mme BOUESSO Geneviève	4,12 €

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
<b>Ligue Havraise pour les Personnes Handicapées</b>	Association loi 1901 ou assimilé	75 rue Emile Zola 76600 LE HAVRE	M. CAPPE Michel	4,12 €
<b>Maison d'Accueil du Beuvron SAINT SENIER DE BEUVRON</b>	Organisme privé non lucratif	12 route de Saint James 50240 SAINT SENIER DE BEUVRON	M. EBENGA ZULA Norbert	4,12 €
<b>MAS de NOTRE-DAME-DE-BONDEVILLE Autisme 76</b>	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	Complexe Terres de Rouvre - 24 Bis Route d'Houpeville 76960 NOTRE DAME DE BONDEVILLE	Mme DUFRANNE Aurélia	4,12 €
<b>MAS de SAINT-GEORGES-MOTEL Home Charlotte</b>	Association loi 1901 ou assimilé	3 Route de Louye 27710 SAINT GEORGES MOTEL	M. GEORGE Yann	4,12 €
<b>MAS de VALFRAMBERT La Rose des Vents - Le Ponant ADAPEI de l'Orne</b>	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	3-5 rue de vaucelles 61250 VALFRAMBERT	Mme BIGOT-DURAND Stéphanie	4,12 €
<b>MCE-M3S Mutualisation Coopération Emploi – Médico-Social Sanitaire et Social</b>	Association de type loi 1901	17 rue Guy Velay ATHIS DE L'ORNE 61430 ATHIS VAL DE ROUVRE	Mme MARTIN-MACE Nathalie	4,12 €
<b>Mutualité Française Normandie</b>	Société Mutualiste	22 Avenue de Bretagne 76045 ROUEN	M. BEDFERT Laurent	4,12 €
<b>Normandie Générations</b>	Fondation	56 rue Bernard Palissy 61100 FLERS	M. CHESNAIS Didier	4,12 €
<b>PEP 76</b>	Association Loi 1901	4 rue du Bac 76000 ROUEN	M. LACOMBLE Tonino	4,12 €
<b>Résidence La Buissonnière ISNEAUVILLE</b>	SASU	49 Impasse de la Ronce76230 ISNEAUVILLE	Mme DELAITTRE Ophélie	4,12 €
<b>SESAME Autisme Normandie Le Roncier</b>	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	30 Route du Roncier - Le Menu Bosc 76890 SAINT VICTOR L'ABBAYE	Mme FRENOIS Aline	4,12 €
<b>SSIAD ADMR des 6 Cantons EVREUX</b>	Association Loi 1901 non Reconnue d'Utilité Publique	42 rue Willy Brandt 27000 EVREUX	Mme LION Catherine	4,12 €



Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
<b>UDCCAS Union Départementale des CCAS - CCAS Yvetot</b>	Association	17 rue Carnot CS 60185 76195 YVETOT CEDEX	M. LEJEUNE Alain	4,12 €
<b>UGECAM CRMPR Les Herbiers BOIS GUILLAUME</b>	Privé à but lucratif	111 rue Herbeuse 76230 BOIS GUILLAUME	Mme VIARD Caroline	4,12 €

### Collège D – Collège « Réseaux de santé et Structures Transversales »

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
<b>ACOMAD Association de coordination et de maintien à domicile</b>	Association Loi de 1901	13 Quai Bérigny 76400 FECAMP	Mme HAUVILLE Alexia	27,78 €
<b>ADMR de MONTVILLE</b>	Fédération Départementale	1 rue Ernest Delaporte CS 30009 76710 MONTVILLE	Mme OSINSKI Doriane	27,78 €
<b>AFM-TELETHON</b>	Association reconnue d'utilité publique	30 boulevard de Verdun Les Portes de Diane 76120 LE GRAND QUEVILLY	M. VARIN Hervé	27,78 €
<b>AIR Partenaire Santé</b>	Association déclarée	8 rue de la Haye Mariaise CS 95458 14054 CAEN CEDEX 4	M. BLACLARD Jacques	27,78 €
<b>APRIC Amélioration de la PRise en charge de l'Insuffisance Cardiaque</b>	Association de type loi 1901	5 rue de la victoire 14150 OUISTREHAM	Mme BELIN Annette	27,78 €
<b>ARMV Asso Régionale Médecine Vasculaire de Normandie CAEN</b>	Association Loi 1901	Hôpital Privé St-Martin 18 rue Roquemonts 14000 CAEN	M. LEMANISSIER Jean-Baptiste	27,78 €
<b>Association Départementale de Prévention du Suicide dans la Manche</b>	Association de type loi 1901	La Mairie 50000 SAINT LO	Mme DIDET-SAVIGNY Myriam	27,78 €
<b>Association des Rhumatologues de Basse-Normandie CAEN</b>	Association Loi 1901	65 rue d'Hasting 14000 CAEN	Mme BAUDART Pauline	27,78 €
<b>Association Régionale NormanDys (ARN)</b>	Association de type loi 1901	3 rue du Dr Laënnec 14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR	Mme PENNIELLO-VALETTE Marie-José	27,78 €
<b>Association REVIVRE DAC Appui Santé 14 CAEN</b>	Association Loi 1901 non Reconnue d'Utilité Publique	21bis Avenue de Tourville 14000 CAEN	M. BOURDEAU Fabrice	27,78 €

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
<b>CICAT-Occitanie</b>	Association de type loi 1901	Hôpital La Colombière - Pavillon 41 39 avenue Charles Flahault 34295 MONTPELLIER	M. TEOT Luc	27,78 €
<b>CLIC Cotentin</b>	Association Loi 1901	Maison des Services Publics 2 Route de Flamanville 50340 LES PIEUX	M. LEBARON Bernard	27,78 €
<b>DAC Appui Parcours Santé 27 Est (ex : PTA Vexin)</b>	Association de type loi 1901	3 rue Roland Roche 27600 GAILLON	M. FAINSILBER Pierre	27,78 €
<b>DAC Appui Santé 27-DAC Sud (ex-PTA Sud Eure)</b>	Association de type loi 1901	86 avenue André Chasles Maison Dufour 27130 VERNEUIL SUR AVRE	M. DAHAN Patrick	27,78 €
<b>DAC Appui Santé Caux Bray Albâtre de MARTIN EGLISE</b>	Association déclarée	10 rue Jean Rédélé 76370 MARTIN EGLISE	M. MAGNAN Edouard	27,78 €
<b>DAC de l'Orne MORTAGNE AU PERCHE</b>	Association	402 rue Amédée Bollée 61100 FLERS	Mme MANZONI Karine	27,78 €
<b>DAC en Santé Centre Manche de CARENTAN LES MARAIS</b>	Association déclarée	1 rue de l'Ancien Canal 50500 CARENTAN LES MARAIS	Mme TOUCHAIS Marie-Laure	27,78 €
<b>DAC en Santé du Cotentin CHERBOURG EN COTENTIN</b>	Association Loi 1901	1071 rue Wilson - Tourlaville 50110 CHERBOURG-EN-COTENTIN	M. BANSARD Mathieu	27,78 €
<b>DAC en Santé Sud Manche DUCEY LES CHERIS</b>	Association	3Bis rue des Jardins 50220 DUCEY LES CHERIS	Mme JOSROLAND Suzy	27,78 €
<b>DAC Ouest Appui Parcours Santé 27 PONT AUDEMÉR</b>	Association déclarée	8bis quai de la Ruelle 27500 PONT AUDEMÉR	Mme MOUTERDE Hélène	27,78 €
<b>DAC Seine et Mer LE HAVRE</b>	Association	164 rue Florimond Laurent 76620 LE HAVRE	Mme PONTY Claire	27,78 €
<b>Dépistage des Cancers - Centre de Coordination Normandie</b>	Association de type loi 1901	28 rue Bailey 14000 CAEN	M VERZAUX Laurent	27,78 €

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
<b>GCS AXANTE Accompagner et soigner ensemble Bessin prébocage</b>	Groupement de Coopération Sanitaire de droit privé	3 rue François Coulet 14400 BAYEUX	Mme MARIE VAN ACKER Karine	27,78 €
<b>Guillaume Centre Coordination en Cancérologie</b>	Association	20 Avenue Capitaine Georges Guynemer 14000 CAEN	M. SEVIN Emmanuel	27,78 €
<b>NORMANDIE SEP Réseau Normand Sclérose en Plaques (ex RN-SEP) Délégation permanente Céline LEBARBEY</b>	Association de type loi 1901	Résidence « Les Lavandières » 29 rue Général Moulin 14000 CAEN	M. DEFER Gilles	27,78 €
<b>Planeth Patient</b>	Association de type loi 1901	3 place de l'Europe 14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR	M. MAUNY Thomas	27,78 €
<b>PREHAD 276 Plateforme régionale des Établissements d'hospitalisation À domicile 276</b>	Association de type loi 1901	950 Rue de la Haie 76235 BOIS-GUILLAUME CEDEX	M. OUIN Richard	27,78 €
<b>QUAL'VA Réseaux Normand Qualité Santé</b>	Association de type loi 1901	4 avenue de Cambridge 14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR	Mme GASTEBOIS Bénédicte	27,78 €
<b>Réseau de Périnatalité de Normandie (RPN)</b>	Association de type loi 1901	3 rue du Docteur Laënnec 14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR	M. GUILLOIS Bernard	27,78 €
<b>Réseau ONCO Normandie Délégation permanente Florentin CLERE</b>	Association de type loi 1901	28 Rue Bailey 14000 CAEN	M. SEVIN Emmanuel	27,78 €
<b>RSVA Réseau de Services pour une Vie Autonome</b>	Association de type loi 1901	7 Bis Avenue du Président Coty 14000 CAEN	Mme LE MAGNEN Pamela	27,78 €
<b>TELAP</b>	Association de type loi 1901	30 rue Fred Scamaroni 14000 CAEN	Mme DOMPMARTIN Anne	27,78 €
<b>Télémedical Solution 14 CAEN (omedys)</b>	Société d'Exercice Libéral par Action Simplifiée	7-9 rue Saint Laurent 14000 CAEN	M. DEVILLARD Arnaud	27,78 €



Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
<b>TELEPHARM</b>	Association déclarée	44 rue aux Juifs 61200 ARGENTAN	Mme GENIN-COSSIN Christine	27,78 €
<b>UC-IRSA de LA RICHE</b>	Association	45 rue de la Parmentière BP 122 37521 LA RICHE CEDEX	Mme CHARBONNIER Anne	27,78 €
<b>Vivre Son Deuil Calvados</b>	Association Loi 1901 non Reconnue d'Utilité Publique	Le 1901 8 rue Germaine Tillon 14000 CAEN	Mme BOUST Roselyne	27,78 €

## Collège E – Collège « Consultatif »

Membre adhérent	Siège Social	Nom/prénom représentant
<b>FEHAP Fédération des Etablissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne</b>	624 Rue Faidherbe 76320 CAUDEBEC LES ELBEUF	M. CHESNAIS Didier
<b>FHF Fédération Hospitalière France</b>	CHU de Caen Avenue de la Côte de Nacre 14000 CAEN	M. BOUILLON Christophe
<b>FHP Fédération Hospitalière Privée</b>	2 place Saint Hilaire 76000 ROUEN	M. POELS Dominique
<b>FNCLCC Fédération Nationale des Centres de Lutte Contre le Cancer - UNICANCER</b>	3 avenue Général Harris BP 5026 14076 CAEN CEDEX 05	M. MAHE Marc-André
<b>FNEHAD Fédération Nationale des Établissements d'Hospitalisation À Domicile de Normandie</b>	950 Rue de la Haie 76235 BOIS-GUILLAUME CEDEX	M. OUIN Richard
<b>France Assos Santé - URAASS Union Régionale des Associations Agréés du Système de Santé</b>	15 rue de l'Ancienne Prison 76000 ROUEN	M. VARIN Hervé
<b>NEXEM</b>	Pôle ESS espace Malraux 5 esplanade François Rabelais 14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR	Mme DREUX Christèle
<b>SYNERPA Syndicat National des Établissements et Résidences Privés pour Personnes Agées</b>	26 Rue Jean Moulin 61260 CETON	Mme NACHBAUR Nicole
<b>URIOPSS Union Régionale Interfédérale des Organismes Privés Sanitaires et Sociaux de Normandie-Caen</b>	Place de l'Europe 14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR	M. Mme Anne-Laure BUTAULT
<b>URML Union Régionale des Médecins Libéraux Normandie</b>	URPS - 7 rue du 11 Novembre 14000 CAEN	M. LEVENEUR Antoine
<b>URPS Infirmiers Normandie</b>	20 Rue Stendhal, île Lacroix 76100 ROUEN	M. CASADEI François
<b>URPS Masseurs Kinésithérapeutes de Normandie</b>	4 Rue des Frères Michaut 14000 CAEN	M. LEPRINCE Patrice
<b>URPS Union Régionale des Professionnels de Santé de Normandie, Orthophonistes</b>	Maison des professions libérales 11/13 rue du Colonel Rémy 14000 CAEN	Mme BODET Virginie
<b>UNA Normandie CAEN</b>	25 rue de l'Oratoire 14000 CAEN	M. RACINE JOURDREN Paul-Alexis

## Collège F – Collège « Partenaires Associés »

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant
<b>Centre De Gestion de l'Eure CDG27 EVREUX</b>	Etablissement Public à caractère Administratif	10 bis rue du Docteur Baudoux BP 276 27002 EVREUX CEDEX	M. LEHONGRE Pascal
<b>Centre Départemental de Santé de l'Orne</b>	Administration Publique	27 boulevard de Strasbourg 61017 ALENÇON cedex	M. MORVAN Gilles
<b>NEOMA Business School</b>	Etablissement d'Enseignement Supérieur Consulaire (EESC)	1 rue Maréchal Juin - BP 215 76825 MONT SAINT AIGNAN CEDEX	M. LUCAS Matthieu
<b>PST - Prévention Santé Travail CAEN</b>	Association Loi 1901	19 avenue Pierre Mendès France 14000 CAEN	Mme MAHIEU Muriel
<b>Ville de CAEN</b>	Collectivité territoriale	Hôtel de Ville Esplanade J-M Louvel 14027 CAEN Cedex 9	M. BRUNEAU Joël

Agence régionale de santé de Normandie

14-2024-03-20-00004

Décision portant désignation du centre  
hospitalier universitaire de Caen comme centre  
de vaccination anti-méningococcique

## DÉCISION PORTANT DÉSIGNATION DU CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE CAEN COMME CENTRE DE VACCINATION ANTIAMARILE

VU la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU le règlement sanitaire international (2005) adopté par la cinquante-huitième assemblée mondiale de la santé de l'Organisation mondiale de la santé le 23 mai 2005, publié par le décret n° 2007-1073 du 4 juillet 2007 ;

VU le décret en date du 9 janvier 2013 relatif à la mise en œuvre du règlement sanitaire international 2005 ;

VU le code de la santé publique et notamment ses articles L. 3115-55, R. 3115-64 et suivants ;

VU l'instruction N° DGS/RI1/203/209 du 24 mai 2013, modifiée le 17 juin 2013, relative aux centres de vaccination anti-amarile ;

VU le décret du 17 juin 2020 portant nomination de Monsieur Thomas Deroche en qualité de directeur général de l'Agence régionale de santé de Normandie ;

VU la décision du 21 mars 2019 portant désignation pour cinq ans du Centre hospitalier universitaire de Caen comme centre de vaccination anti-amarile ;

VU la décision portant délégation de signature du directeur général de l'agence régionale de santé de Normandie à compter du 7 décembre 2023 ;

**CONSIDÉRANT** que le dossier de renouvellement présenté par le Centre hospitalier universitaire de Caen, réceptionné le 19 mars 2024 par l'Agence régionale de santé de Normandie répond aux exigences de l'article R.3115-64 du code de la santé publique ;

### DÉCIDE

**Article 1 :** Le Centre hospitalier universitaire de Caen est désigné, pour une durée de cinq ans à compter de la signature de la présente décision, en qualité de centre de vaccination anti-amarile.

**Article 2 :** La demande de renouvellement de la désignation est adressée par l'établissement au directeur général de l'Agence régionale de santé de Normandie au plus tard deux mois avant l'échéance de la désignation initiale.

**Article 3 :** Le centre fournit annuellement à l'Agence régionale de santé de Normandie un rapport d'activité sur la base d'un rapport type fixé par arrêté du ministre chargé de la santé.

Le défaut de production de ce rapport peut entraîner le retrait de la désignation par le directeur général de l'Agence régionale de santé de Normandie.

**Article 4 :** Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification, auprès du tribunal administratif de Caen, 3 rue Arthur Leduc 14000 Caen, par voie postale ou via l'application Télérecours citoyen accessible à [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Article 5 :** Toute modification des conditions techniques mentionnées aux articles R. 3115-64 ou R. 3115-65 du code de la santé publique intervenant après la désignation doivent être portées à la connaissance du directeur général de l'Agence régionale de santé de Normandie.

**Article 6 :** Si les modalités de fonctionnement du centre de vaccination ne permettent plus de répondre aux obligations fixées aux articles R. 3115-64 ou R. 3115-65 du code de la santé publique, le directeur général de l'Agence régionale de santé met en demeure l'établissement de s'y conformer dans le délai qu'il fixe. En cas d'urgence tenant à la sécurité des usagers, la désignation peut être suspendue.

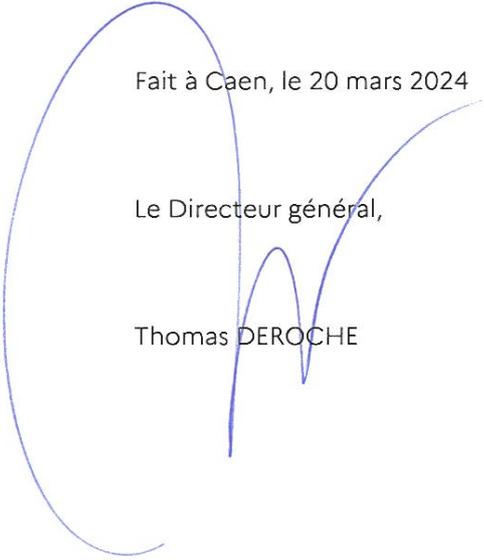
Si la mise en demeure n'est pas suivie d'effet dans le délai imparti, la désignation peut être retirée.

**Article 7 :** La directrice de la santé publique de l'Agence régionale de santé de Normandie est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à la direction du Centre hospitalier universitaire de Caen et publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de Région ainsi qu'à la préfecture du Calvados.

Fait à Caen, le 20 mars 2024

Le Directeur général,

Thomas DEROCHE



Direction départementale de l'emploi, du travail  
et des solidarités

14-2024-03-28-00002

Arrêté du 28 mars 2024 portant déclaration d'un  
OSP SANDRET AURELIE SAP 985349968

**ARRÊTÉ DU 28 MARS 2024 PORTANT RÉCÉPISSÉ DE DÉCLARATION  
D'UN ORGANISME DE SERVICES A LA PERSONNE**

**NUMÉRO SAP/985349968**

**LE PRÉFET DU CALVADOS,**

**VU**

1/ La demande de déclaration déposée via la plateforme NOVA en date du 20 mars 2024, concernant les services à la personne, présentée par Mme Aurélie SANDRET pour le compte de l'entreprise individuelle SANDRET AURELIE dont le siège social et l'établissement principal sont situés 35 Rue Beuvrelu à CAEN (14000), numéro SIREN 985 349 968 ;

2/ Les articles L. 7231-1 à L. 7234-1, R. 7232-1 à R. 7232-22, D. 7231-1 à D. 7234-27 du Code du travail,

3/ La circulaire du 11 avril 2019 relative aux activités de services à la personne déclaration et à l'agrément des organismes de services à la personne,

4/ L'arrêté préfectoral du 21 août 2023, portant délégation de signature de M. Stéphane BREDIN, Préfet du Calvados, à M. Stéphane DE CARLI, Directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités, notamment son article 31° ;

5/ L'arrêté préfectoral du 21 août 2023, portant subdélégation de signature de M. Stéphane DE CARLI, Directeur Départemental de l'Emploi, du Travail et des Solidarités du Calvados à Mme Katia NIGAUD, Adjointe au Chef du Pôle Égalité des Chances ;

**CONSIDÉRANT**

La demande de déclaration d'organisme de services à la personne complète le 27 mars 2024, présentée par Mme Aurélie SANDRET, pour le compte de l'entreprise individuelle SANDRET AURELIE dont qui répond aux exigences de la réglementation des services à la personne ;

**SUR PROPOSITION** du Directeur Départemental de l'Emploi, du Travail et des Solidarités du Calvados,

**ARRÊTE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** L'entreprise individuelle SANDRET AURELIE à CAEN est **déclarée** pour la fourniture de services à la personne.

**ARTICLE 2 :** Le numéro de **déclaration** attribué est : **SAP/985349968**

**ARTICLE 3 :** L'entreprise individuelle SANDRET AURELIE a déclaré effectuer les activités suivantes :

- Sur l'ensemble du territoire national en mode prestataire :
  - Entretien de la maison et travaux ménagers à domicile
  - Livraison de courses à domicile

**ARTICLE 4 :** Ces activités exercées par le déclarant sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de la condition d'activité exclusive, ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale.

**ARTICLE 5 :** Toute modification concernant la structure déclarée ou les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative auprès de la Direction départementale du Calvados qui modifiera le récépissé initial.

**ARTICLE 6 :** La présente déclaration prend effet à compter du 27 mars 2024 pour une durée illimitée (article L.7232-1-1 à L.7232-8 et les articles R. 7232-16 à R. 7232-22 du code du travail).

**ARTICLE 7 :** L'organisme déclaré doit produire annuellement un bilan quantitatif, qualitatif et financier de l'activité exercée, le tableau statistique annuel et les états trimestriels de l'année en cours, sous peine de retrait de la déclaration.

**ARTICLE 8 :** Le récépissé de déclaration de l'entreprise individuelle SANDRET AURELIE en qualité d'organisme de services à la personne peut être retiré à la structure dans les conditions fixées aux articles R. 7232-20 à R. 7232-22 du code du travail.

**ARTICLE 9 :** Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Calvados.

Fait à Hérouville Saint Clair, le 28 mars 2024

Pour le Préfet du Calvados et par subdélégation,  
Pour le Directeur Départemental,  
L'adjointe au Chef de Pôle Égalité des Chances



Katia NIGAUD

*Copie adressée à : URSSAF et DDFIP*

Voies et délais de recours : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de deux mois à compter de sa notification :

- gracieux auprès du signataire du présent arrêté,
- hiérarchique auprès du Ministère de l'Economie et des Finances -Direction Générale des Entreprises (DGE) - Mission des services à la Personne (MISAP) - Télédéc 315 - 6 rue Louise Weiss 75 703 PARIS Cedex 13
- contentieux auprès du tribunal administratif – 3, rue Arthur Leduc – BP 25086 – 14050 CAEN Cedex 4

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application : télérecours citoyens accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Direction départementale de l'emploi, du travail  
et des solidarités

14-2024-03-29-00002

arrêté du 29 mars 2024 portant agrément  
d'entreprise solidaire d'utilité sociale (ESUS) de  
l'association SOLIHA TERRITOIRES EN  
NORMANDIE

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL  
portant agrément d'Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale (ESUS)  
de L'ASSOCIATION SOLIHA TERRITOIRES EN NORMANDIE**

**Le Préfet du Calvados  
Chevalier de l'ordre national du mérite**

**Vu :**

- 1/** La loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'Économie Sociale et Solidaire modifiée par la loi n°2019-486 du 22 mai 2019 ;
- 2/** Les articles L.3332-17-1 et R.3332-21-1 à R.3332-21-5 du Code du travail ;
- 3/** L'arrêté du 5 août 2015 fixant la composition du dossier de demande d'agrément « Entreprise Solidaire d'utilité Sociale » ;
- 4/** Le décret du 13 juillet 2023 nommant Monsieur Stéphane BREDIN préfet du Calvados ;
- 5/** L'arrêté du Premier ministre et du ministre de l'Intérieur en date du 22 mars 2021 nommant Monsieur Stéphane DE CARLI, directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités du Calvados ;
- 6/** L'arrêté préfectoral du 21 août 2023 portant délégation de signature de Monsieur Stéphane BREDIN, préfet du Calvados, à Monsieur Stéphane DE CARLI, Directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités ;
- 7/** L'arrêté du 21 août 2023 portant délégation de signature du directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités à Madame Chrystèle PASCO-MARTIN, directrice départementale adjointe de l'emploi, du travail et des solidarités ;
- 8/** Le dossier de demande d'agrément d'entreprise solidaire d'utilité sociale présentée le 5 février 2024 par Monsieur Pierre DE PONCINS président de L'ASSOCIATION SOLIHA TERRITOIRES EN NORMANDIE sise 8 boulevard Jean Moulin, 14000 Caen :

**Considérant** ce qui suit :

- 1/** L'ASSOCIATION SOLIHA TERRITOIRES EN NORMANDIE poursuit à titre principal un objectif d'utilité sociale en faveur de personnes fragilisées du fait de leur situation économique ou sociale au sens du 1° de l'article 2 de la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire ;

2/ La charge induite par ses activités d'utilité sociale a un impact significatif sur le compte de résultat de l'entreprise ;

3/ La politique de rémunération de l'entreprise satisfait aux conditions fixées par l'article L.3332-17-1 du Code du Travail ;

### ARRÊTE

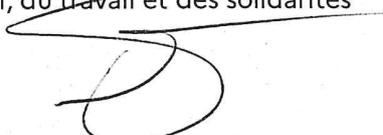
**Article 1 :** L'ASSOCIATION SOLIHA TERRITOIRES EN NORMANDIE, dont le siège social se situe 8 boulevard Jean Moulin, 14000 Caen (SIRET : 31554974100033) se voit accorder l'agrément d'Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale pour une durée de 5 ans, à compter de la date de la notification de la présente décision. La demande de renouvellement devra être déposée au plus tard deux mois avant le terme de la période d'agrément.

**Article 2 :** L'ASSOCIATION SOLIHA TERRITOIRES EN NORMANDIE perdra le bénéfice de cet agrément si elle ne satisfait plus aux conditions de son accès précisées à l'article L.3332-17-1 du code du travail.

**Article 3 :** Le directeur départemental de l'emploi du travail et des solidarités et les fonctionnaires subdélégués concernés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Calvados.

Fait à Hérouville Saint Clair, le 29/03/2024

Pour le préfet et par subdélégation,  
La directrice départementale adjointe de  
l'emploi, du travail et des solidarités

  
Chrystèle PASCO-MARTIN

#### VOIES ET DÉLAIS DE RECOURS :

La présente décision est susceptible d'être contestée dans les deux mois à compter de la notification de la décision, selon les modalités suivantes :

- Recours hiérarchique auprès du Ministre du travail : Direction Générale du Travail (DGT) - 39-43 Quai André Citroën - 75739 PARIS Cedex
- Recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Caen - 3, rue Arthur Le Duc - BP 25086 - 14050 CAEN CEDEX 4

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

La décision contestée doit être jointe au recours.

Direction départementale des territoires et de la  
mer

14-2024-03-26-00009

Arrêté Préfectoral dérogeant temporairement au  
règlement particulier de police du port de  
Caen-Ouistreham approuvé le 21 mars 2024 et  
interdisant temporairement la navigation sur une  
section du canal de Caen



**PRÉFET  
DU CALVADOS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Caen, le 26/03/24

## **ARRETE PREFECTORAL N°**

**dérogant temporairement au règlement particulier de police  
du port de Caen-Ouistreham approuvé le 21 mars 2024  
et interdisant temporairement la navigation sur une section du canal de Caen la mer**

Le Préfet du Calvados  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU le code des transports, notamment son article L.5331-10 ;

VU le règlement particulier de police portuaire de Caen-Ouistreham du 21 mars 2024 ;

VU l'arrêté préfectoral portant délégation de signature à Monsieur Thierry Châtelain, directeur départemental des territoires et de la mer du Calvados, en date du 21 août 2023 ;

VU l'arrêté portant subdélégation de signature en date du 23 janvier 2024 ;

VU la demande déposée le 15 février 2024 par Monsieur Lelievre, président du Caen Nautic Club, en vue d'être autorisé à organiser des essais d'embarcations inshores le 20 avril 2024 ;

**CONSIDERANT** que la réalisation des essais nécessite une vitesse supérieure à 7 noeuds ;

**CONSIDERANT** que pour permettre l'organisation des essais, il est nécessaire de modifier temporairement la navigation sur le canal de Caen la mer ;

## **ARRETE**

**Article 1 :** Le Caen Nautic Club, représenté par Monsieur LELIEVRE, président, est autorisé à organiser sur le canal de Caen la mer, secteur Nouveau Bassin, des essais d'embarcations inshores le samedi 20 avril 2023 de 09h00 à 18h30.

Pour le déroulement de ces essais, il est dérogé au règlement particulier de police portuaire de Caen-Ouistreham approuvé par arrêté le 21 mars 2024, notamment son article 32 limitant la vitesse à 7 nœuds sur le canal de Caen la mer.

L'occupation du plan d'eau pour les essais est limitée au Nouveau Bassin.

**Article 2 :** La navigation de tous navires, bateaux ou embarcations autres que ceux participant aux essais du Caen Nautic Club est interdite sur la portion du canal entre le viaduc de Calix et le pont de la Fonderie à Caen le 20 avril 2024 de 09h00 à 18h30.

**Article 3 :** Caen Nautic Club assure, sous sa responsabilité, la surveillance de la manifestation (évolutions et manœuvres). Il assume la responsabilité des accidents de toute nature causés aux tiers et des dommages causés aux ouvrages.

Le déroulement des essais, dans le cas où un mouvement éventuel de navire de commerce serait programmé, doit être interrompu. Les bouées mises en place doivent être enlevées.

Caen Nautic Club doit se renseigner avant de débiter les essais sur le plan d'eau, des mouvements éventuels de navires auprès de la Capitainerie 02.31.36.22.00 ; une veille permanente entre la Capitainerie et l'organisateur doit être prévue par téléphone.

Caen Nautic Club prend contact avec les clubs d'aviron et de canoë-kayaks pour les informer des essais et de l'occupation du bassin.

**Article 4 :** L'autorisation de ces essais peut être reportée à tout moment s'il apparaît que les conditions de sécurité ne se trouvent plus réunies, que l'organisateur ne respecte plus, les dispositions prévues en vue du respect de l'ordre et de la sécurité.

**Article 5 :** S'il y a lieu, dans un délai de deux mois à compter de sa notification pour le bénéficiaire ou à compter de sa publication pour les tiers, le présent acte peut faire l'objet :

- soit d'un recours gracieux auprès du préfet du Calvados ou d'un recours hiérarchique auprès du ministre responsable de la police de la navigation. L'auteur du recours gracieux ou hiérarchique est tenu, sous peine d'irrecevabilité, de notifier par lettre recommandée avec avis de réception son recours à l'auteur de la décision et au titulaire de l'autorisation dans un délai de 15 jours francs à compter du dépôt du recours gracieux ou hiérarchique.

- soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif via l'application Télérecours citoyens, accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). L'auteur du recours contentieux est tenu, sous peine d'irrecevabilité de notifier par lettre recommandée avec avis de réception son recours à l'auteur de la décision et au titulaire de l'autorisation, dans un délai de 15 jours francs à compter du recours contentieux.

**Article 6 :** Le Directeur départemental des territoires et de la mer du Calvados est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Calvados.

Fait à Caen, le

26 / 03 / 24  
Pour le préfet et par délégation,

Le chef du  
Service Maritime et Littoral

Zéphyre THINUS

Direction départementale des territoires et de la  
mer du Calvados

14-2024-03-28-00003

Arrêté définissant les modalités d'une enquête  
publique préalable à la suppression du passage à  
niveau n°4 sur la ligne de Lisieux à  
Trouville/Deauville sur la commune de  
Saint-Martin-aux-Chartrains par la SNCF Réseau  
Infrapole Normandie



# PRÉFET DU CALVADOS

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction départementale  
des territoires et de la mer

Direction/Mission Juridique

## **ARRÊTÉ DÉFINISSANT LES MODALITÉS D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE A LA SUPPRESSION DU PASSAGE À NIVEAU N° 4 SUR LA LIGNE DE LISIEUX À TROUVILLE / DEAUVILLE SUR LA COMMUNE DE SAINT-MARTIN-AUX- CHARTRAINS (14 620) PAR LA SNCF RESEAU INFRAPOLE NORMANDIE**

**LE PRÉFET,**

**VU** le Code des relations entre le public et l'administration, notamment les articles L.134-1 et suivants et R.134-3 et suivants ;

**VU** le Code des relations entre le public et l'administration et notamment ses articles L.131-1 et suivants relatifs à l'association du public aux décisions prises par l'administration ainsi que l'article L.221-2, relatif aux règles d'entrée en vigueur et des modalités d'application dans le temps des actes administratifs ;

**VU** le Code général de la propriété des personnes publiques ;

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code de la Voirie routière ;

**VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

**VU** l'arrêté ministériel du 18 mars 1991 relatif au classement, à la réglementation et à l'équipement des passages à niveau, modifié par l'arrêté du 19 avril 2017 ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 14 février 1995 classant en 1<sup>re</sup> catégorie le passage à niveau n°4, situé sur la commune de SAINT-MARTIN-AUX-CHARTRAINS au kilomètre 211+164, sur la ligne de LISIEUX à TROUVILLE / DEAUVILLE ;

**VU** l'arrêté du Premier ministre et du ministre de l'Intérieur du 04 mars 2022 portant nomination de M. Thierry CHATELAIN, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, en tant que directeur départemental des territoires et de la mer du Calvados à compter du 1er avril 2022 ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 21 août 2023 portant délégation de signature à M. Thierry CHATELAIN, directeur départemental des territoires et de la mer du Calvados ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 23 janvier 2024 portant subdélégation de signature à M. Jean-Marie CHABANE, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer du Calvados ;

**VU** l'arrêté du 9 septembre 2021 relatif à l'affichage des avis d'enquête publique, de participation du public par voie électronique et de concertation préalable ainsi que des déclarations d'intention prévus par le Code de l'environnement ;

**VU** l'extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de SAINT-MARTIN-AUX-CHARTRAINS en date du 06 juillet 2023 ;

**VU** la liste départementale d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur du département du Calvados pour l'année 2024 ;

**VU** la requête en date du 23 janvier 2024 par laquelle M. Thierry GAUTIER AUGER, directeur de la Direction territoriale SNCF Réseau – ZONE DE PRODUCTION NORD EST NORMANDIE INFRAPOLE NORMANDIE, maître d'ouvrage, représenté par M Fabien DUBOURG, spécialiste des passages à niveau, demeurant 19 rue de l'Avalasse – BP 696 76 008 ROUEN Cedex 1, sollicite l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de suppression du passage à niveau n° 4 (PN 4) sur le territoire de la commune de SAINT-MARTIN-AUX-CHARTRAINS ;

**CONSIDÉRANT** que l'article L.134-1 du Code des relations entre le public et l'administration régit les enquêtes publiques qui doivent être organisées par l'administration et qui ne relèvent ni du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ni du Code de l'environnement. ;

**CONSIDÉRANT** que le dossier de demande transmis par SNCF Réseau en date du 23 janvier 2024 pour être soumis à l'enquête publique est conforme aux articles R.134-22 et R.134-23 du Code des relations entre le public et l'administration ;

**CONSIDÉRANT** que le maître d'ouvrage a validé le devis proposé par la société « PREAMBULES » pour l'attribution d'un lien informatique de registre dématérialisé et d'une adresse e-mail dédiée pour la consultation du dossier d'enquête publique, le recueil des observations et propositions du public ainsi que les contributions adressées par courriels ou e-mails publiés sur le registre dématérialisé ;

**SUR PROPOSITION** de la secrétaire générale ;

## **ARRÊTÉ :**

### **ARTICLE 1<sup>er</sup> : Objet de l'enquête publique et caractéristiques principales du projet**

Il sera procédé, sur la commune de SAINT-MARTIN-AUX-CHARTRAINS, à une enquête publique préalable à l'autorisation de suppression du passage à niveau n° 4, classé en 1<sup>re</sup> catégorie, au Km 211+164 de la ligne de LISIEUX à TROUVILLE / DEAUVILLE, porté par SNCF Réseau.

Le passage à niveau n°4 est situé sur la ligne n°390000 (de Lisieux à Trouville/Deauville) au Km 211+164. Cette ligne est à voie unique électrifiée en 25 000 volts. Elle est équipée d'un système de Radio entre le sol et les trains au passage à niveau. Elle est empruntée par environ 20 trains réguliers par jour.

Pour la suppression du passage à niveau n° 4, la solution proposée consiste à créer une voie pour les piétons, parallèle à la route départementale (RD) 677, afin de reporter les circulations de piétons du PN 4 vers la passerelle située à 540 mètres.

**Cette enquête publique se déroulera du jeudi 11 avril à 17h00 au lundi 29 avril 2024 à 18h30, soit pendant 19 jours consécutifs.**

M. Thierry GAUTIER AUGER – SNCF RESEAU –Direction Territoriale Normandie – demeurant au 38 bis rue Verte – 76 000 ROUEN, est le maître d’ouvrage pour ce projet.

La personne-ressource en charge du dossier et représentant le maître d’ouvrage près de qui les informations complémentaires peuvent être obtenues, est M. Fabien DUBOURG, spécialiste des passages à niveau, demeurant 19 rue de l’Avalasse – BP 696 76 008 ROUEN Cedex 1, courriel : [fabien.dubourg@reseau.sncf.fr](mailto:fabien.dubourg@reseau.sncf.fr) Téléphone : 06 16 39 94 04.

#### **ARTICLE 2 : Commissaire enquêteur**

M Rémi DE LA PORTE DES VAUX, Directeur régional France Télécom, à la retraite, est désigné comme commissaire enquêteur. Il diligentera l’enquête publique en cette qualité. Pour cette mission, le commissaire enquêteur utilisera son véhicule.

#### **ARTICLE 3 : Lieu et modalités de consultation du dossier par le public**

Le dossier du projet accompagné de registres physiques d’enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, ainsi que d’une copie de cette décision est déposé au siège de la mairie de SAINT-MARTIN-AUX-CHARTRAINS, lieu unique et siège de cette enquête.

Le dossier d’enquête complet en version papier sera déposé et pourra être consulté par le public à compter de la date d’ouverture de l’enquête publique, aux lieux, jours et heures habituels d’ouverture ci-après :

Lieu	Jours et heures d’ouverture
<b>Mairie de SAINT-MARTIN-AUX-CHARTRAINS</b> 51, Route de Trouville 14130 Saint-Martin-aux-Chartrains Téléphone : 02 31 45 33 11 Adresse Web : <a href="https://www.saint-martin-aux-chartrains.fr/">https://www.saint-martin-aux-chartrains.fr/</a> contac : <a href="https://www.saint-martin-aux-chartrains.fr/contact/">https://www.saint-martin-aux-chartrains.fr/contact/</a> Courriel : <a href="mailto:st-martin-aux-chartrains@wanadoo.fr">st-martin-aux-chartrains@wanadoo.fr</a>	Lundi : de 17H00 – 18H45, Jeudi : de 17H00 – 18H45.

La version numérique du dossier de projet soumis à cette enquête publique pourra être consultée sous l’adresse et liens ci-dessous : <https://www.registre-dematerialise.fr/5316>

- Sur le site de l’État dans le département à l’adresse suivante : <http://www.calvados.gouv.fr/> en suivant la rubrique ci-dessous :

[Accueil > Publications > Avis et consultation du public > Avis enquête publique > Les avis d’enquêtes publiques en cours.](#)

#### **ARTICLE 4 : Dates et permanences du commissaire enquêteur**

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, et propositions écrites ou orales à la mairie de SAINT-MARTIN-AUX-CHARTRAINS aux dates et horaires ci-dessous :

Lieu	Jours et heures de permanences
<b>Mairie de SAINT-MARTIN-AUX-CHARTRAINS</b> (siège de l’enquête)	– Le jeudi 11 avril 2024 de 17h00 à 18h45 (ouverture de l’enquête), – Le lundi 15 avril de 17h00 à 18h45, – Le lundi 29 avril de 17h00 à 18h30 (clôture de l’enquête).

## **ARTICLE 5 : Publicité de l'avis d'enquête**

Un avis d'enquête publique fera l'objet d'une publication par voie de presse dans deux journaux diffusés dans le département : « Ouest France Calvados » et « Le Pays d'Auge » 8 jours avant l'ouverture de la participation du public et rappelé dans les 8 premiers jours suivant le démarrage de cette enquête publique.

Dans ces mêmes conditions de délai et de durée, le responsable du projet procédera ou son représentant, sauf impossibilité matérielle justifiée, à l'affichage du même avis sur les lieux prévus pour la réalisation de cette opération de sorte qu'ils soient visibles de la voie publique. Ces affiches mesureront au moins 42 x 59,4 cm (format A 2). Elles comporteront le titre « avis d'enquête publique » en caractères gras majuscules d'au moins 2 cm de hauteur et les informations du présent arrêté en caractères noirs sur fond jaune.

Dans le même délai, une publication du même avis se fera par voie d'affichage au siège de la DDTM du Calvados et au siège de la mairie de SAINT-MARTIN-AUX-CHARTRAINS rappelée à l'article 3 de cette décision.

Chacune de ces formalités de publicité mentionnera que le dossier peut être consulté aux sièges de la collectivité impactée par ce projet et sur le site des services de l'État dans le département, ainsi que sur le site de registre dématérialisé rappelés à l'article 3.

Un certificat justifiant de l'accomplissement de cette formalité sera adressé, par le maire de SAINT-MARTIN-AUX-CHARTRAINS à la Direction départementale des territoires et de la mer du Calvados (DDTM) – service Mission Juridique (MJ) – sise 10, boulevard Général Vanier – CS 75 224 – 14 035 CAEN cedex 4.

Le présent arrêté sera publié suivant les modalités définies à l'article 3 de cette décision sur le site de registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/5316> et sur le site de l'État dans le département l'adresse suivante : <http://www.calvados.gouv.fr/>, sous la rubrique ci-dessous :

[Accueil > Publications > Avis et consultation du public > Avis enquête publique > Les avis d'enquêtes publiques en cours.](#)

Conformément aux articles 134-18 et 134-19 du Code des relations entre le public et l'administration, les coûts liés à l'enquête, tels que définis, seront supportés par SNCF RÉSEAU-INFRAPOLE Normandie, maître d'ouvrage, sur notification des factures.

## **ARTICLE 6 : Recueil des observations du public**

Le public pourra déposer ses observations et propositions écrite ou orales durant le délai de la consultation rappelé à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision :

— Sur le registre physique d'enquête publique à feuilles non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, déposés au siège de la mairie de SAINT-MARTIN-AUX-CHARTRAINS, la collectivité impactée par ce projet de suppression du passage à niveau n°4, situé sur la ligne n°390000 (de Lisieux à Trouville/Deauville) au Km 211+164 ;

— Pendant la durée de l'enquête publique, un site Internet comportant un registre dématérialisé sécurisé auquel le public peut transmettre ses contributions et propositions directement est ouvert à l'adresse internet suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5316>

Les contributions pourront également être transmises via l'adresse mail suivante : [enquete-publique-5316@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-5316@registre-dematerialise.fr)

Les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé ci-dessus rappelé et donc visibles par tous.

Les observations par courrier et par e-mail doivent parvenir au commissaire enquêteur au plus tard **le lundi 29 avril 2024 à 18h30**, le cachet de la poste ou la date du courriel faisant foi. Elles seront visées et annexées aux registres d'enquête par le maire de la commune.

#### **ARTICLE 7 : Suivi de l'enquête publique**

À l'expiration du délai de l'enquête publique prévu à l'article 1<sup>er</sup>, le maire de SAINT-MARTIN-AUX-CHARTRAINS transmettra sans délai au commissaire enquêteur le dossier d'enquête, le registre physique accompagné le cas échéant des documents annexés par le public à l'adresse du siège de cette enquête. Le registre physique sera clos et signé par le commissaire enquêteur.

Le registre dématérialisé sera ouvert et clos par le commissaire enquêteur en charge de la diligence de cette enquête publique.

Dans la huitaine suivant la réception du registre physique et les copies de courriers, le commissaire enquêteur rencontrera le responsable du projet ou son représentant et lui communiquera les observations écrites ou orales consignées dans un procès-verbal de synthèse.

Le responsable du projet ou son représentant disposera d'un délai de quinze (15) jours pour produire ses observations éventuelles en réponse aux observations du public.

#### **ARTICLE 8 : Rapport du commissaire enquêteur**

Après l'examen de toutes les pièces et audition de toute personne qu'il aura jugée utile de consulter, le commissaire enquêteur rédigera un rapport sur le déroulement de l'enquête publique. Il consignera dans un document séparé, ses conclusions motivées, datées et signées, en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet.

Il transmettra, à M. le Préfet du Calvados via la DDTM du Calvados/ Mission Juridique sise 10, Boulevard du Général Vanier, CS 75 224, 14 052 CAEN CEDEX 4, son rapport et ses conclusions motivées accompagnés de l'exemplaire du dossier déposé au siège de l'enquête, du registre et des pièces annexés, dans un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête.

Un exemplaire électronique du rapport, conclusions et avis du commissaire enquêteur au format (.PDF) sera remis à la DDTM 14 – Service Mission Juridique (MJ) à cette occasion.

Si l'autorité compétente pour l'organisation et l'ouverture de cette enquête publique constate une insuffisance ou un défaut de motivation des conclusions et avis du commissaire enquêteur, susceptible de constituer une irrégularité dans la procédure administrative, elle adressera dans un délai de quinze (15) jours une lettre d'observation à la Présidente du tribunal administratif de CAEN pour demander au commissaire enquêteur de compléter ses conclusions.

Le commissaire enquêteur disposera d'un délai de 15 jours, à compter de la saisine de la Présidente du tribunal administratif, pour remettre le complément de ses conclusions à l'autorité compétente pour l'organisation et l'ouverture de cette enquête publique

### **ARTICLE 9 : Communication du rapport du commissaire enquêteur**

Dès réception à la DDTM du Calvados, une copie du rapport, des conclusions et avis du commissaire enquêteur sont adressés à la mairie de SAINT-MARTIN-AUX-CHARTRAINS pour y être, sans délai, tenus à la disposition du public, sur sa demande, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Un exemplaire du rapport, conclusion et avis est transmis au maître d'ouvrage par la DDTM du Calvados.

La Direction départementale des territoires et de la mer publiera le rapport, les conclusions et avis du commissaire enquêteur sur le portail de registre dématérialisé (société PEAMBULES) et sur le site internet des services de l'État dans le Calvados qui les tiendront à la disposition du public pendant un an.

### **ARTICLE 10 : Décision à prendre**

M. le préfet du Calvados est l'autorité compétente pour prendre, par arrêté, la décision relative à la suppression du passage à niveau (PN n°4) situé sur la ligne n°390000 (de Lisieux à Trouville/Deauville) au Km 211+164 dans la commune de SAINT-MARTIN-AUX-CHARTRAINS après enquête publique.

### **ARTICLE 11 : Mesures exécutoires**

La Secrétaire générale, M. le maire de SAINT-MARTIN-AUX-CHARTRAINS, M. le directeur de la Direction territoriale SNCF Réseau de Normandie, le directeur départemental des territoires et de la mer, le représentant de la société « PREAMBULES » et M. le commissaire enquêteur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis aux intéressés et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Calvados.

Caen le, **28 MARS 2024**

Pour le Préfet et par délégation,

**Le directeur adjoint,**

  
**Jean-Marie CHABANE**

Copie adressée à :

- Monsieur le Maire de SAINT-MARTIN-AUX-CHARTRAINS,
- Monsieur le directeur de la Direction territoriale SNCF Réseau de Normandie,
- Monsieur le Commissaire enquêteur.

Direction départementale des territoires et de la  
mer du Calvados

14-2024-03-29-00001

Arrêté portant prolongation de la destruction de  
la population de blaireaux par piégeage sur le  
territoire de la commune de Vendevre  
au titre de la sécurité publique et dans l'intérêt  
général



# PRÉFET DU CALVADOS

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## ARRÊTÉ PORTANT PROLONGATION DE LA DESTRUCTION DE LA POPULATION DE BLAIREAUX PAR PIÉGEAGE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE VENDEUVRE AU TITRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET DANS L'INTÉRÊT GÉNÉRAL

LE PRÉFET,

**VU** le Code de l'environnement ;

**VU** le Code des relations du public avec l'administration ;

**VU** l'article L. 2215-1 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le décret 2005-1220 du 28 septembre 2005 pris pour l'application de l'article L 226-1 du code rural et de la pêche maritime relatif au service public de l'équarrissage ;

**VU** l'arrêté du Premier ministre et du ministre de l'intérieur du 4 mars 2022 portant nomination de monsieur Thierry CHATELAIN en tant que directeur départemental des territoires et de la mer du Calvados à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022 ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 23 mai 1997 portant réglementation de l'usage des armes à feu au titre de la sécurité publique ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 28 septembre 2019 portant nomination des lieutenants de louveterie jusqu'au 31 décembre 2024 dans le département du Calvados ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 21 août 2023 donnant délégation de signature à monsieur Thierry CHATELAIN, directeur départemental des territoires et de la mer du Calvados ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 23 janvier 2024 donnant subdélégation de signature de monsieur Thierry CHATELAIN à ses collaborateurs ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 28 février 2024 autorisant la destruction de la population de blaireaux par piégeage sur le territoire de la commune de Vendevre au titre de la sécurité publique et dans l'intérêt général ;

**VU** l'avis du président de la fédération départementale des chasseurs du Calvados du 29 mars 2024 ;

**CONSIDÉRANT** que la mission autorisée par l'arrêté préfectoral du 28 février 2024 n'a pas pu être mise en œuvre faute de piégeur et à défaut de matériel de piégeage ;

**CONSIDÉRANT** que la présence de garennes de blaireaux fréquentées à cet endroit constitue une menace pour la sécurité publique et qu'elle nécessite une intervention urgente ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de procéder rapidement par piégeage au prélèvement des blaireaux concernés pour éviter tout risque pour la sécurité publique ;

**CONSIDÉRANT** qu'en application des dispositions de l'article L. 427-6 du Code de l'environnement, le préfet peut, chaque fois qu'il est nécessaire, après avis du directeur départemental des territoires et de

la mer et du président de la fédération départementale des chasseurs, organiser des opérations de destruction de spécimens d'espèces non domestiques notamment dans l'intérêt de la santé et de la sécurité publiques ;

**CONSIDÉRANT** qu'en application de l'article L. 427-6 du Code de l'environnement, ces opérations de destruction peuvent consister en des chasses, des battues générales ou particulières et des opérations de piégeage ;

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article L. 123-19-3 du Code de l'environnement, les dispositions des articles L. 123-19-1 et L. 123-19-2 du dit Code, relatifs à la participation du public, ne s'appliquent pas lorsque l'urgence justifiée par la protection de l'environnement, de la santé publique ou de l'ordre public ne permet pas l'organisation d'une procédure de participation du public ;

**SUR PROPOSITION** de la secrétaire générale ;

### **ARRÊTE :**

#### **ARTICLE 1<sup>er</sup> :**

Les dispositions de l'arrêté préfectoral du 28 février 2024 sont reconduites à l'identique jusqu'au 31 mai 2024.

#### **ARTICLE 2 :**

Monsieur Alexis MAHEUX adresse à la direction départementale des territoires et de la mer un compte rendu des opérations effectuées au plus tard le 15 juin 2024.

#### **ARTICLE 3 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'auteur de l'acte dans les deux mois suivant la notification ou la publication de la décision considérée, le silence gardé par l'administration pendant plus de deux mois sur la demande de recours gracieux emportant décision implicite de rejet qui peut elle-même être déférée au tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de CAEN pendant un délai de 2 mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture du Calvados. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

#### **ARTICLE 4 :**

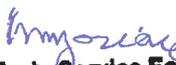
Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Calvados.

#### **ARTICLE 5 :**

La secrétaire générale, le directeur départemental des territoires et de la mer, le maire de VENDEUVRE, le commandant du groupement de gendarmerie, le chef du service départemental de l'office français de la biodiversité, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont copie leur est adressée

Fait à Caen, le 29 mars 2024

Le préfet, par délégation,

  
La Cheffe du Service Eau et Biodiversité

**EMILIE GORIAU**

#### Copie adressée à :

- Préfecture du Calvados
- Commandant du groupement de gendarmerie
- Office français de la biodiversité
- Mairie de VENDEUVRE
- Monsieur Alexis MAHEUX
- ARD de Saint-Pierre-sur-Dives
- Fédération des chasseurs du Calvados

Direction départementale des territoires et de la  
mer du Calvados

14-2024-03-25-00004

Arrêté préfectoral portant renouvellement de la  
déclaration d'intérêt général relative au  
programme pluriannuel de restauration et  
d'entretien du cours d'eau de l'Ancre et de ses  
affluents sur les communes de Annebault,  
Branville et Danestal



# PRÉFET DU CALVADOS

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Direction départementale des territoires et de la mer

### **ARRÊTÉ PRÉFECTORAL** **portant renouvellement de la déclaration d'intérêt général** **relative au programme pluriannuel de restauration et d'entretien du cours d'eau de l'Ancre** **et de ses affluents sur les communes de Annebault, Branville et Danestal**

**Le Préfet,**

**VU** le code de l'environnement et notamment les articles L.211-7, L.215-15 ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 22 novembre 2021 déclarant d'intérêt général le programme pluriannuel de restauration et d'entretien du cours d'eau de l'Ancre et de ses affluents sur les communes de Annebault, Branville et Danestal ;

**VU** l'arrêté du Premier ministre et du ministre de l'intérieur du 4 mars 2022 portant nomination de M. Thierry CHATELAIN en tant que directeur départemental des territoires et de la mer du Calvados à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022 ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 27 avril 2023 donnant délégation de signature à M. Thierry CHATELAIN, directeur départemental des territoires et de la mer du Calvados ;

**VU** l'arrêté du 23 janvier 2024 donnant subdélégation de signature à Mme Emilie GORIAU, M. Laurent TRAVERT, M. Philippe Le ROLLAND et à M. Paul COLIN ;

**VU** la demande de Monsieur le président du Syndicat Mixte du Bassin de la Dives datée du 18 mars 2024 sollicitant le renouvellement de l'arrêté préfectoral de déclaration d'intérêt général du 22 novembre 2021 ;

**CONSIDÉRANT** que les travaux de restauration bénéficiant de la DIG émise le 22 novembre 2021 ne sont pas achevés ;

**CONSIDÉRANT** que l'article L.215-15 du code de l'environnement précise que la durée de validité d'une DIG doit être adaptée à la durée nécessaire à la prise en charge de l'entretien groupé ;

**CONSIDÉRANT** que la durée de réalisation des travaux restant à exécuter est estimée à 5 ans par le pétitionnaire ;

**CONSIDÉRANT**, en l'espèce, que la validité de la DIG doit être prolongée de 5 années ;

**SUR PROPOSITION** de Madame la Secrétaire Générale ;

## ARRÊTE

### **Article 1 - Objet de l'arrêté**

La déclaration d'intérêt général des travaux de restauration et d'entretien visée par l'arrêté préfectoral du 22 novembre 2021 est prolongée pour une durée de cinq (5) ans supplémentaires, conformément aux dispositions de l'article L.215-5 du Code de l'Environnement, jusqu'au 22 novembre 2029.

Toutes les dispositions de l'arrêté sus-visé qui ne sont pas modifiées par le présent arrêté demeurent applicables.

### **Article 2 - Délai de recours**

La présente décision administrative peut être déférée au tribunal administratif de Caen dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi via l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

### **Article 3- Publication**

Le présent arrêté sera notifié à monsieur le président du Syndicat Mixte du Bassin de la Dives.

Il fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la préfecture du Calvados ainsi que d'un affichage, d'une durée de 1 mois, en mairies des communes de Annebault, Branville et Danestal.

Il sera également publié sur le portail internet des services de l'État dans le Calvados pendant un an.

### **Article 4 - Exécution**

Madame la secrétaire générale de la Préfecture du Calvados, monsieur le président du Syndicat Mixte du Bassin de la Dives, monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer du Calvados, messieurs et mesdames les maires des communes d'Annebault, Branville et Danestal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté.

Fait à CAEN, le 25 mars 2024

Pour le préfet et par délégation,

**Le responsable de la Mission  
Animation territoriale et coordination**



**Paul COLIN**

Préfecture du Calvados

14-2024-03-29-00003

AP portant interdiction de circulation aux  
véhicules transportant du matériel musical à  
destination d'un rassemblement festif

**Arrêté préfectoral N° 2024-229 – CAB – BSOP**

PORTANT INTERDICTION TEMPORAIRE DE CIRCULATION AUX VÉHICULES TRANSPORTANT DU MATÉRIEL DE SONORISATION OU DE PRODUCTION D'ELECTRICITÉ À DESTINATION D'UN RASSEMBLEMENT FESTIF À CARACTÈRE MUSICAL (FREE-PARTY, RAVE-PARTY, TEKNIVAL) NON AUTORISÉ DANS LE DÉPARTEMENT DU CALVADOS

Le Préfet du Calvados,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2212-2, L. 2215-1 et L. 2214-4 ;

**Vu** le Code de la route;

**Vu** le Code de la voirie routière;

**Vu** le décret n° 2002-887 du 3 mai 2002 modifié relatifs à certains rassemblements festifs à caractère musical ;

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**Vu** le décret du Président de la République du 13 juillet 2023, portant nomination de M. Stéphane BREDIN en qualité de préfet du Calvados ;

**Vu** le décret du Président de la République du 14 décembre 2022 portant nomination de M. Philémon PERROT en qualité de directeur de cabinet du préfet du Calvados ;

**Vu** l'urgence

**Considérant** que, selon les informations dont disposent les services de gendarmerie, un rassemblement festif à caractère musical de type « free-party » est susceptible d'être organisé dans le département du Calvados les 29, 30, 31 mars et 1er avril 2024;

**Considérant** en effet une première publication sur les réseaux sociaux appelant à la tenue en Normandie un rassemblement de musique amplifiée ;

**Considérant** en outre l'existence de publications sur les réseaux sociaux appelant à la tenue d'un rassemblement festif à caractère musical de type « free-party » le 29 mars 2024 intitulé « TEK ' WEST » ;

**Considérant** qu'en application de l'article L. 211-5 du Code de la sécurité intérieure, les rassemblements festifs à caractère musical sont soumis à l'obligation de déclaration préalable auprès du Préfet de département ;

**Considérant** la nécessité de prévenir le risque élevé de troubles à l'ordre public ; que le nombre de personnes attendues dans ce type de rassemblement peut être élevé ; que les moyens appropriés en matière de secours aux personnes, ainsi qu'en matière de sécurité routière ne peuvent être réunis ;

**Considérant** l'urgence à prévenir les risques d'atteinte à l'ordre public et à la tranquillité publique et les pouvoirs de police administrative générale que le Préfet tient des dispositions de l'article L. 2215-1 du Code général des collectivités territoriales ;

**Considérant** que le plan Vigipirate est au niveau « urgence attentat » sur l'ensemble du territoire national, attestant d'un niveau de menace élevé et qu'un rassemblement de ce type pourrait constituer une opportunité de trouble à l'ordre public majeur ;

**Considérant** que, pour l'ensemble de ces motifs, la nature et l'organisation de ces rassemblements sont susceptibles de provoquer des troubles graves à l'ordre et à la tranquillité publique ;

**Considérant** qu'il appartient à l'autorité investie du pouvoir de police administrative de concilier les libertés publiques avec les impératifs d'ordre public ; que dans ce cadre elle se doit de prendre les mesures nécessaires, adaptées et proportionnées de nature à prévenir tant la commission d'infractions pénales que les troubles à l'ordre public ;

**Sur proposition** du directeur de cabinet;

## ARRETE

- Art. 1<sup>er</sup>. – La circulation des véhicules transportant du matériel ou partie de matériel susceptible d'être utilisé pour une manifestation non autorisée de soirée, de concert, rave party, free-party, teknival est interdite sur l'ensemble des réseaux routiers (national et secondaire) du département du Calvados. Sont notamment concernés, les matériels de sonorisation, sound-system, amplificateurs, ainsi que les groupes électrogènes de plus de 10 kilowatts, dont le poids excède 100 kilogrammes.
- Art. 2. – La circulation des véhicules est temporairement interdite du la période **du vendredi 29 mars 2024, 20 h00 au mardi 2 avril 2024, 6 h00.**
- Art. 3. - Toute infraction au présent arrêté est passible des sanctions prévues par l'article R.211-27 du Code de la sécurité intérieure et peut donner lieu à la saisie du matériel en vue de sa confiscation par le tribunal.
- Art. 4. – Le directeur de cabinet, les sous-préfets d'arrondissements, le colonel commandant le groupement de gendarmerie départementale du Calvados, le directeur interdépartemental de la police nationale, les maires du département du Calvados sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Calvados et entrera en vigueur immédiatement, dont une copie sera transmise à Monsieur le Procureur de la République près le tribunal judiciaire de Caen et à Madame la Procureure de la République près le tribunal judiciaire de Lisieux.

Fait à Caen, le 29 III 2024

Pour le préfet et par délégation  
le sous-préfet, directeur de cabinet

  
Philemon PERROT

**Voies et délais de recours:** conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen - 3, rue Arthur le Duc, 14000 CAEN dans un délai de deux mois à compter de la date de sa notification ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Préfecture du Calvados

14-2024-03-28-00004

Arrêté portant classement commune touristique  
de la commune de Colleville-Montgomery



**PRÉFET  
DU CALVADOS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Préfecture  
Direction de la citoyenneté  
et des collectivités locales**

## **Arrêté portant dénomination de la ville de Colleville-Montgomery comme commune touristique**

**Le préfet du Calvados,**

**VU** le code du tourisme, notamment ses articles L. 133-11, L. 133-12 et R. 133-32 à R. 133-36 ;

**VU** l'arrêté interministériel du 16 avril 2019 fixant les critères de classement des offices de tourisme ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 15 décembre 2020 relatif au classement en catégorie 1 de l'office de tourisme et des congrès Caen la mer Normandie ;

**VU** la délibération du conseil municipal de la commune de Colleville-Montgomery du 20 février 2024 autorisant monsieur le maire de Colleville-Montgomery à solliciter la dénomination de la ville de Colleville-Montgomery comme commune touristique ;

**VU** le dossier de demande de dénomination de la ville de Colleville-Montgomery comme commune touristique adressé le 18 mars 2024 ;

**CONSIDERANT** que le dossier de demande de dénomination de la ville de Colleville-Montgomery est complet ;

**CONSIDERANT** que la ville de Colleville-Montgomery remplit les conditions réglementaires prévues aux articles R. 133-32 et R. 133-33 du code du tourisme en matière d'office de tourisme, d'animations culturelles, artistiques, gastronomiques ou sportives et de capacité d'hébergement ;

**ARRETE :**

**ARTICLE 1er :** La ville de Colleville-Montgomery est dénommée commune touristique pour une durée de 5 ans à compter de la date du présent arrêté.

**ARTICLE 2 :** A l'expiration de ce délai, une nouvelle demande devra être présentée selon les mêmes modalités.

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès du signataire de l'acte ou d'un recours hiérarchique auprès du ministre de l'intérieur. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux ou hiérarchique (une absence de réponse vaut rejet implicite à l'issue d'un délai de deux mois).

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens " accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**ARTICLE 4 :** La secrétaire générale de la préfecture, le maire de la commune de Colleville-Montgomery sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Caen, le **28 MARS 2024**

Pour le préfet et par délégation,  
la secrétaire générale



Florence BESSY

rue Daniel Huet  
14038 CAEN Cedex 09  
Tél : 02 31 30 63 73  
Mél : [pauline.jean@calvados.gouv.fr](mailto:pauline.jean@calvados.gouv.fr)  
Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur le site internet de la préfecture : [www.calvados.gouv.fr](http://www.calvados.gouv.fr)

Préfecture du Calvados

14-2024-03-28-00005

Arrêté portant classement commune touristique  
de la commune de Ouistreham



**PRÉFET  
DU CALVADOS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Préfecture  
Direction de la citoyenneté  
et des collectivités locales**

**Arrêté portant dénomination  
de la ville de Ouistreham  
comme commune touristique**

**Le préfet du Calvados,**

**VU** le code du tourisme, notamment ses articles L. 133-11, L. 133-12 et R. 133-32 à R. 133-36 ;

**VU** l'arrêté interministériel du 16 avril 2019 fixant les critères de classement des offices de tourisme ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 15 décembre 2020 relatif au classement en catégorie 1 de l'office de tourisme et des congrès Caen la mer Normandie ;

**VU** la délibération du conseil municipal de la commune de Ouistreham du 12 février 2024 autorisant monsieur le maire de Ouistreham à solliciter le renouvellement de la dénomination de la ville de Ouistreham comme commune touristique ;

**VU** le dossier de demande de dénomination de la ville de Ouistreham comme commune touristique adressé le 8 mars 2024 ;

**CONSIDERANT** que le dossier de demande de dénomination de la ville de Ouistreham est complet ;

**CONSIDERANT** que la ville de Ouistreham remplit les conditions réglementaires prévues aux articles R. 133-32 et R. 133-33 du code du tourisme en matière d'office de tourisme, d'animations culturelles, artistiques, gastronomiques ou sportives et de capacité d'hébergement ;

**ARRETE :**

**ARTICLE 1er :** La ville de Ouistreham est dénommée commune touristique pour une durée de 5 ans à compter de la date du présent arrêté.

**ARTICLE 2 :** A l'expiration de ce délai, une nouvelle demande devra être présentée selon les mêmes modalités.

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès du signataire de l'acte ou d'un recours hiérarchique auprès du ministre de l'intérieur. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux ou hiérarchique (une absence de réponse vaut rejet implicite à l'issue d'un délai de deux mois).

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens " accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**ARTICLE 4 :** La secrétaire générale de la préfecture, le maire de la commune de Ouistreham sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Caen, le **28 MARS 2024**

Pour le préfet et par délégation,  
la secrétaire générale



Florence BESSY

rue Daniel Huet  
14038 CAEN Cedex 09  
Tél : 02 31 30 63 73  
Mél : [pauline.jean@calvados.gouv.fr](mailto:pauline.jean@calvados.gouv.fr)  
Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur le site internet de la préfecture : [www.calvados.gouv.fr](http://www.calvados.gouv.fr)

Préfecture du Calvados

14-2024-03-29-00004

AP portant interdiction des rassemblements  
festifs à caractère musical non déclarés



# PRÉFET DU CALVADOS

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Cabinet  
Direction des sécurités  
Bureau de la sécurité et de l'ordre public

## Arrêté préfectoral N° 2024-228 – CAB – BSOP PORTANT INTERDICTION DES RASSEMBLEMENTS FESTIFS A CARACTÈRE MUSICAL (FREE-PARTY, RAVE-PARTY, TEKNIVAL) NON DÉCLARÉS DANS LE DÉPARTEMENT DU CALVADOS

Le Préfet du Calvados,

**Vu** le Code civil ;

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2212-2, L 2215-1 et L 2214-4 ;

**Vu** le Code de la sécurité intérieure notamment ses articles L 211-5 à L 211-8, L 211-15, R 211-2 à R 211-9 et R 211-27 à R 211-30 ;

**Vu** le Code pénal;

**Vu** le décret n° 2002-887 du 3 mai 2002 modifié relatifs à certains rassemblements festifs à caractère musical ;

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**Vu** le décret du Président de la République du 13 juillet 2023, portant nomination de M. Stéphane BREDIN en qualité de préfet du Calvados ;

**Vu** le décret du Président de la République du 14 décembre 2022 portant nomination de M. Philémon PERROT en qualité de directeur de cabinet du préfet du Calvados ;

**Vu** l'urgence

**Considérant** que, selon les informations dont disposent les services de gendarmerie, un rassemblement festif à caractère musical de type « free-party » est susceptible d'être organisé dans le département du Calvados les 29, 30, 31 mars et 1er avril 2024;

**Considérant** en effet une première publication sur les réseaux sociaux appelant à la tenue en Normandie un rassemblement de musique amplifiée ;

**Considérant** en outre l'existence de publications sur les réseaux sociaux appelant à la tenue d'un rassemblement festif à caractère musical de type « free-party » le 29 mars 2024 intitulé « TEK ' WEST » ;

**Considérant** qu'en application de l'article L. 211-5 du Code de la sécurité intérieure, les rassemblements festifs à caractère musical sont soumis à l'obligation de déclaration préalable auprès du Préfet de département ;

**Considérant** qu'aucune déclaration préalable n'a été déposée auprès du Préfet du Calvados, précisant le nombre prévisible de participants ainsi que les mesures envisagées par les organisateurs de l'événement évoqué au premier considérant pour garantir la sécurité, la salubrité, l'hygiène et la

avant la date prévue de la manifestation ;

**Considérant** la nécessité de prévenir le risque élevé de troubles à l'ordre public ; que le nombre de personnes attendues dans ce type de rassemblement est élevé ; que les moyens appropriés en matière de secours aux personnes, ainsi qu'en matière de sécurité routière ne peuvent être réunis ;

**Considérant** l'urgence à prévenir les risques d'atteinte à l'ordre public et à la tranquillité publique et les pouvoirs de police administrative générale que le Préfet tient des dispositions de l'article L. 2215-1 du Code général des collectivités territoriales ;

**Considérant** que le plan Vigipirate est au niveau « urgence attentat » sur l'ensemble du territoire national, attestant d'un niveau de menace élevé et qu'un rassemblement de ce type pourrait constituer une opportunité de trouble à l'ordre public majeur ;

**Considérant** que, pour l'ensemble de ces motifs, la nature et l'organisation de ces rassemblements sont susceptibles de provoquer des troubles graves à l'ordre et à la tranquillité publique;

**Considérant** qu'il appartient à l'autorité investie du pouvoir de police administrative de concilier les libertés publiques avec les impératifs d'ordre public ; que dans ce cadre elle se doit de prendre les mesures nécessaires, adaptées et proportionnées de nature à prévenir tant la commission d'infractions pénales que les troubles à l'ordre public ;

**Sur proposition** du directeur de cabinet;

### ARRETE

Art. 1<sup>er</sup>. – La tenue des rassemblements festifs à caractère musical (de type « rave-party », « teknival » ou « free-party ») répondant aux caractéristiques énoncées à l'article R. 211-2 modifié du Code de la sécurité intérieure, autres que ceux légalement déclarés ou autorisés, est interdite sur l'ensemble du territoire du département du Calvados pendant la période **du vendredi 29 mars 2024, 20 h00 au mardi 2 avril 2024, 6 h00**.

Art. 2. – Toute infraction au présent arrêté est passible des sanctions prévues par l'article R.211-27 du Code de la sécurité intérieure et peut donner lieu à la saisie du matériel en vue de sa confiscation par le tribunal.

Art. 3. – Le directeur de cabinet, les sous-préfets d'arrondissements, le colonel commandant le groupement de gendarmerie départementale du Calvados, le directeur interdépartemental de la police nationale, les maires du département du Calvados sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Calvados et entrera en vigueur immédiatement, dont une copie sera transmise à Monsieur le Procureur de la République près le tribunal judiciaire de Caen et à Madame la Procureure de la République près le tribunal judiciaire de Lisieux.

Fait à Caen, le 29 *iii* 2024

Pour le préfet et par délégation  
le sous-préfet, directeur de cabinet

  
Philémon PERROT

Voies et délais de recours: conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen - 3, rue Arthur le Duc, 14000 CAEN dans un délai de deux mois à compter de la date de sa notification ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Préfecture du Calvados

14-2024-03-28-00001

arrêté modificatif portant désignation des  
membres du comité social d'administration  
(CSA) de la direction départementale de  
l'emploi, du travail et des solidarités du Calvados



**Arrêté portant désignation des membres du comité social d'administration (CSA) de  
la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Calvados**

**MODIFICATIF N°1**

**Le directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités du Calvados**

VU le code général de la fonction publique ;

VU le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

VU le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

VU l'arrêté du 3 juin 2022 instituant des comités sociaux d'administration au sein des ministères de l'Intérieur et des outre-mer ;

VU l'arrêté du 6 octobre 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du ministère de l'Intérieur et des outre-mer ;

VU l'arrêté NOR TFPX2234445A du 30 novembre 2022 modifiant l'arrêté du 9 mars 2022 portant dérogation à l'utilisation du vote électronique en vue du prochain renouvellement général des instances de dialogue social dans la fonction publique de l'État ;

VU l'arrêté du 11 janvier 2023 portant désignation des membres du comité social d'administration de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Calvados ;

VU le courriel du 22 mars 2024 de l'organisation syndicale UFSE – CGT – SOLIDAIRE FONCTION PUBLIQUE informant de changements dans sa représentation au sein du Comité Social d'Administration (CSA) ;

**ARRÊTE**

**Article 1**

Le comité social d'administration (CSA) de proximité de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS) du Calvados est composé comme suit :

a) Représentant de l'administration

Est nommé représentant de l'administration, Monsieur Stéphane DE CARLI, directeur départemental, en qualité de président.

Le président est assisté, en tant que de besoin, par les membres de l'administration exerçant des fonctions de responsabilité et concernés par des questions soumises à l'avis du comité.

**b) Représentants du personnel**

Les représentants du personnel de la DDETS disposent de 4 membres titulaires et de 4 membres suppléants.

**Article 2**

Sont désignés en qualité de représentants du personnel au sein du comité social d'administration susmentionné :

Membres titulaires	Membres suppléants
<b>Au titre de l'UFSE CGT – SOLIDAIRES FONCTION PUBLIQUE</b>	
Monsieur Quentin HOORELBEKE	Madame Elsa MASSON
Madame Maryse JEAN	Monsieur Laurent CASADO
Monsieur Thomas SAGLIO	Monsieur Lionel LOCUFIER
<b>Au titre de la CFDT</b>	
Madame Réjane SALAÛN	Madame Réjane MARION

**Article 3**

Le mandat des membres du comité social d'administration susvisé entre en vigueur à compter de sa publication.

**Article 4**

Le directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités du Calvados est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Caen, le 28 MARS 2024

Le directeur départemental de l'emploi,  
du travail et des solidarités

Stéphane DE CARLI